



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2022 L'année des [re] naissances

*« L'avenir ne sera pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire ».*

*Henri Bergson*



## Sommaire

Préambule.....	5
Le contexte de la préparation budgétaire :.....	6
Une reprise mondiale vigoureuse.....	6
Une conjoncture nationale qui semble favorable.....	7
Des taux d'intérêt euro stabilisés à des niveaux bas.....	7
Une économie régionale fortement impactée.....	9
Les conséquences de la loi de finances 2022 sur les communes.....	9
Vittel dans son environnement institutionnel :.....	12
La Région Grand Est.....	12
Le Département des Vosges.....	14
La Communauté de Communes Terre d'Eau :.....	15
Vittel, la ville et ses habitants :.....	18
La démographie :.....	18
La fiscalité :.....	20
<b>LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE.....</b>	<b>22</b>
L'évolution de la section de fonctionnement de 2016 à 2021.....	22
Le personnel.....	23
La fiscalité.....	24
Les concours de l'état.....	25
Plan pluriannuel d'investissement 2014-2021.....	26
Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.....	27
État de la dette.....	29
Les orientations 2022 et la prospective 2022-2026.....	31
Les orientations 2022 :.....	31
La prospective 2023-2026.....	32
Les orientations budgétaires par domaines de délégation.....	34
<b>RESSOURCES, MOYENS GÉNÉRAUX, CONTRÔLE DE GESTION.....</b>	<b>34</b>
Finances.....	34
Ressources humaines :.....	35
La Commission de Contrôle Financier :.....	36
L'état civil :.....	36
La cité administrative et les bâtiments municipaux :.....	37
Le centre vaccinal.....	37
<b>TOURISME, THERMALISME.....</b>	<b>39</b>
Vittel, Horizon 2030 :.....	39
L'établissement thermal :.....	40
Le Casino :.....	41
L'hôtel des Thermes :.....	41
La galerie et le Parc Thermal :.....	42
La Forêt Parc :.....	44

Le camping :	44
Le palais des Congrès :	45
La Maison du Patrimoine	46
La Société Publique Locale Destination Vittel Contrexéville	46
VIE ASSOCIATIVE	47
SPORT et JO 2024	48
Le Centre de Préparation Olympique :	48
Les autres équipements sportifs	49
La maison sport santé	49
La régie Vittel Sport et le centre d'hébergement Vita :	49
Le Centre équestre :	50
SOLIDARITÉ ET ACTIONS SOCIALES	51
SECURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, PROTOCOLE	52
La police municipale	52
La vidéo protection	52
La sécurisation de l'espace public	53
Le service protocole	53
CULTURE, ANIMATIONS, JUMELAGE	54
Le service culturel	54
L'école de musique et de danse Charles Gounod	54
La bibliothèque-médiathèque Marcel Albiser	54
Le cinéma Alhambra	54
La salle du Moulin	55
Le jumelage	55
TRANSITION ÉCOLOGIQUE, FLEURISSEMENT, FORÊTS	56
La transition écologique	56
Le fleurissement	56
Les Forêts	56
REVITALISATION DU CENTRE BOURG, COMMERCES, FOIRES ET MARCHÉS	58
Le commerce, les foires et marchés	58
La revitalisation du centre bourg	58
AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES, JEUNESSE	61
Les services scolaires et périscolaires	61
La convention territoriale globale	62
Le conseil municipal des jeunes	63
AMÉNAGEMENTS URBAINS, PATRIMOINE, URBANISME :	64
Les aménagements urbains :	64
L'agenda d'accessibilité programmé	65
Le patrimoine et l'urbanisme	65
Le Quartier des Collines	65
FLUIDES, HAUT DÉBIT, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	67

Eau et assainissement : .....	67
Chauffage : .....	67
Vittel câble : .....	68
Préservation de la ressource en eau.....	68
L'informatique et la fibre optique .....	69
Performance énergétique .....	70
COMMUNICATION .....	71
Conclusion .....	72
ABRÉVIATIONS : .....	73
TEXTES RÉGLEMENTAIRES.....	74

## Préambule

Issus de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), les articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoient la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Ce rapport a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire en précisant :

- ✓ les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- ✓ les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissement ou d'autorisations de programme,
- ✓ les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- ✓ l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Il trouvera sa traduction concrète et précise dans le budget général et les budgets annexes 2022 qui seront proposés aux votes de l'assemblée délibérante en mars 2022.

Il est, enfin, l'occasion pour l'équipe municipale d'affirmer ses engagements politiques et de présenter les moyens de les financer.

## Le contexte de la préparation budgétaire :

### Une reprise mondiale vigoureuse

Une chute historique de l'activité économique a été constatée en 2020, en particulier lors du premier semestre, du fait de la pandémie de la Covid-19, avec un recul du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial au final de 3,4 % sur l'année.

Un redémarrage progressif a toutefois été observé à compter du troisième trimestre 2020, lequel s'est prolongé en 2021. La vigueur de la reprise de l'activité économique se traduit ainsi par une progression du PIB mondial de 5,7 % en 2021 selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E.), la tendance étant amenée à se poursuivre l'année prochaine, avec une progression du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) évaluée à 4,5 % en 2022, laissant présager des perspectives de croissance qui demeuraient soutenues.

#### Croissance du PIB réel Glissement annuel en %

	2020	2021	2022
Monde	-3.4	5.7	4.5
Zone Euro	-6.5	5.3	4.6
Allemagne	-4.9	2.9	4.6
France	-8.0	6.3	4.0
Italie	-8.9	5.9	4.1
Royaume-Uni	-9.8	6.7	5.2
Etats-Unis	-3.4	6.0	3.9
Brésil	-4.4	5.2	2.3
Chine	2.3	8.5	5.8
Japon	-4.6	2.5	2.1

Source : OCDE – Septembre 2021

Le Fond Monétaire International (F.M.I.) partage de telles prévisions de croissance pour le P.I.B. mondial, même s'il vient de réviser légèrement à la baisse ses anticipations pour 2021 (+ 5,9 %, contre + 6 % précédemment). En revanche, la prévision pour 2022, fixée à + 4,9 %, est maintenue. Les perspectives de forte croissance doivent toutefois être considérées avec la plus grande prudence au regard des facteurs de risques qui demeurent très élevés :

L'O.C.D.E. souligne ainsi que les progrès inégaux de la vaccination mettent la reprise en danger. Il conviendrait que les pouvoirs publics vaccinent dans tous les pays du monde pour permettre une reprise plus durable et équilibrée.

La hausse de l'inflation constitue par ailleurs une menace réelle, même si, à ce stade, l'ensemble des banquiers centraux insiste sur son caractère temporaire.

De réelles tensions existent également au niveau des chaînes d'approvisionnement.

Enfin, les États sont intervenus massivement pour soutenir l'activité économique, provoquant une très forte hausse de leur niveau d'endettement. Ceci limitera forcément leurs marges de manœuvre au cours des prochaines années.



## Une conjoncture nationale qui semble favorable

Selon une étude récente publiée par la Banque de France, la croissance du P.I.B. devrait être en France de + 6,3 % en 2021, soutenue par un fort rebond de toutes les composantes de la demande intérieure, ainsi que le redressement des exportations.

La progression serait ensuite de + 3,7 % en 2022, avant de revenir à + 1,9 % en 2023. Le niveau d'activité pré Covid serait ainsi retrouvé en fin d'année 2021.

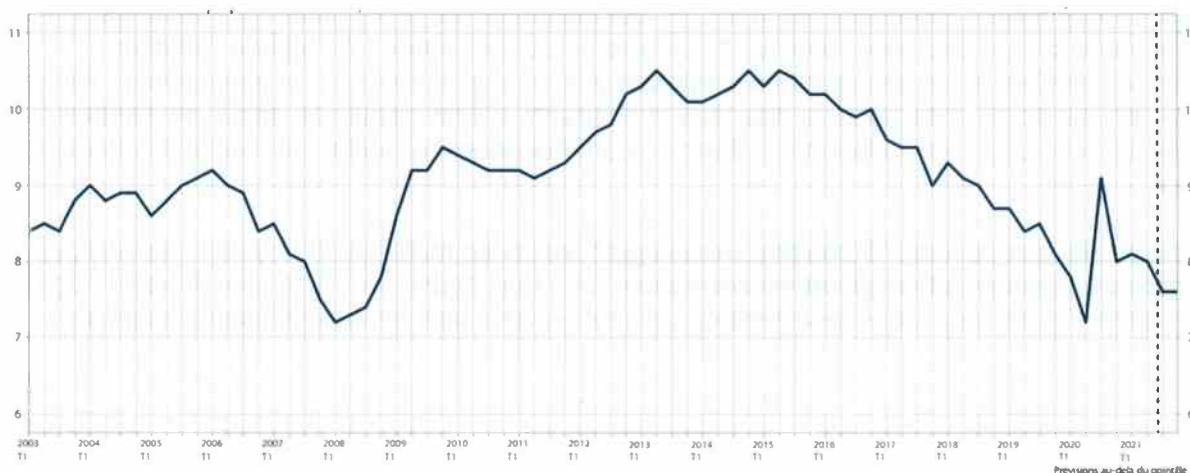
### Banque de France – synthèse des projections pour la France

	2019	2020	2021	2022
<b>PIB réel</b>	1,8	-8,0	6,3	3,7
<b>Taux de chômage (% de la population active)</b>	8,4	8,0	8,1	8,2
<b>Inflation</b>	1,3	0,5	1,8	1,4

Source : Banque de France – Projections macroéconomiques France, Septembre 2021.

L'inflation a fortement rebondi en 2021, pour atteindre 1,8 %, avec en particulier des niveaux un peu plus élevés sur la seconde partie de l'année. Cette hausse ne devrait toutefois être que temporaire, la Banque de France estimant que l'inflation devrait revenir à 1,4 % en fin 2022 en raison notamment de la stabilisation du prix de l'énergie. Enfin, le marché du travail résiste mieux que prévu, l'emploi salarié ayant retrouvé son niveau d'avant-crise dès la mi-2021. Ces prévisions restent toutefois soumises aux mêmes aléas que ceux envisagés au plan mondial.

### Taux de chômage en France (au sens du Bureau International du Travail)



Source : INSEE

## Des taux d'intérêt euro stabilisés à des niveaux bas

La diminution de l'incertitude résultant notamment de l'interventionnisme des banques centrales s'est également illustrée sur le marché des taux d'intérêts.

En début de crise sanitaire, sur le marché obligataire souverain, l'inquiétude des investisseurs s'est traduite notamment par une défiance vis-à-vis des titres obligataires émis par les États européens les plus touchés, comme l'Italie par exemple pour la zone euro, tirant à la hausse leurs taux de rendement et pesant sur la soutenabilité de la dette des États émetteurs de ces titres.

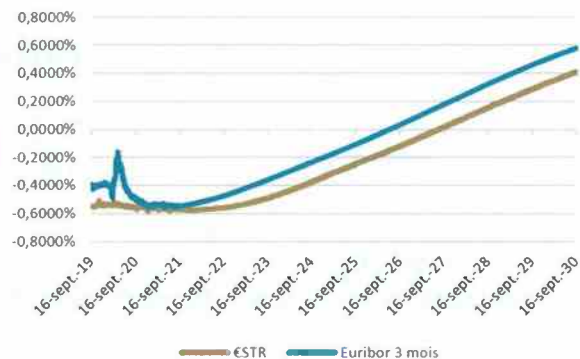
Cette inquiétude a, dans un premier temps, engendré une augmentation des *spreads*, soit l'écart entre le taux de rendement des obligations des États européens et le taux de rendement du Bund allemand, l'obligation de référence en zone Euro, qui s'est finalement détendue grâce aux achats massifs de titres dans le cadre du Pandemic Emergency Purchase Programme (P.E.P.P.) européen.

Sur le marché interbancaire, l'€ster et les Euribors sont toujours très proches du taux de dépôt marginal de la Banque Centrale Européenne (B.C.E.) à 0,50%. L'évolution de ces taux jusqu'à l'échéance 12 mois est quasi-inexistante depuis 2021, reflétant à ce jour peu d'évolution dans les anticipations de changement de politique monétaire.

**Evolution des taux souverains en Europe et aux Etats-Unis**



**Historique et anticipation des taux courts euros**



Sources : Finance Active, Refinitiv

Cependant, la courbe des swaps de taux euros à moyen et long terme varie plus largement, et ce en fonction de la nouvelle cible d'inflation définie par la B.C.E. : au 1<sup>er</sup> octobre, la courbe est toujours très plate et largement en territoire négatif, elle redevient positive à plus de 8 ans, illustrant les anticipations des opérateurs de marché qui parient sur **une remontée des taux directeurs dans un avenir assez lointain.**

Au-delà de la politique monétaire de la B.C.E. qui influence les taux courts comme longs, un autre élément vient, depuis peu, perturber les mouvements de taux longs : il s'agit de l'inflation. En effet, les chiffres et les anticipations d'inflation, élevés aux États-Unis, et modérément élevés en Europe, ont participé à la hausse des taux d'emprunts d'État depuis le début de l'année 2021. Un suivi de l'évolution de l'inflation est donc aujourd'hui nécessaire afin d'anticiper les impacts sur les taux.

Le contexte de taux de marché très bas voire négatif, selon les maturités d'emprunt, reste cependant **favorable au recours à l'emprunt en zone euro.** Les taux courts sont attendus à rester négatifs à moyen terme, et les taux longs devraient également rester à **des niveaux très avantageux.**



## Une économie régionale fortement impactée

En première ligne lors de la crise sanitaire en début d'année 2020, la Région Grand Est a été particulièrement touchée sur le plan économique au cours de l'année écoulée.

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.) (*source : Bilan Economique Grand Est – Année 2020*) note ainsi que les dix départements de la région ont tous été fortement affectés par la crise, mais à des degrés divers. Le Haut-Rhin est celui où le repli de l'activité a été le plus fort, tandis que la Haute-Marne a été le département qui a perdu le plus d'emplois, notamment dans l'industrie et le commerce.

La Région Grand Est connaît toutefois une reprise économique plus rapide que prévu en 2021.

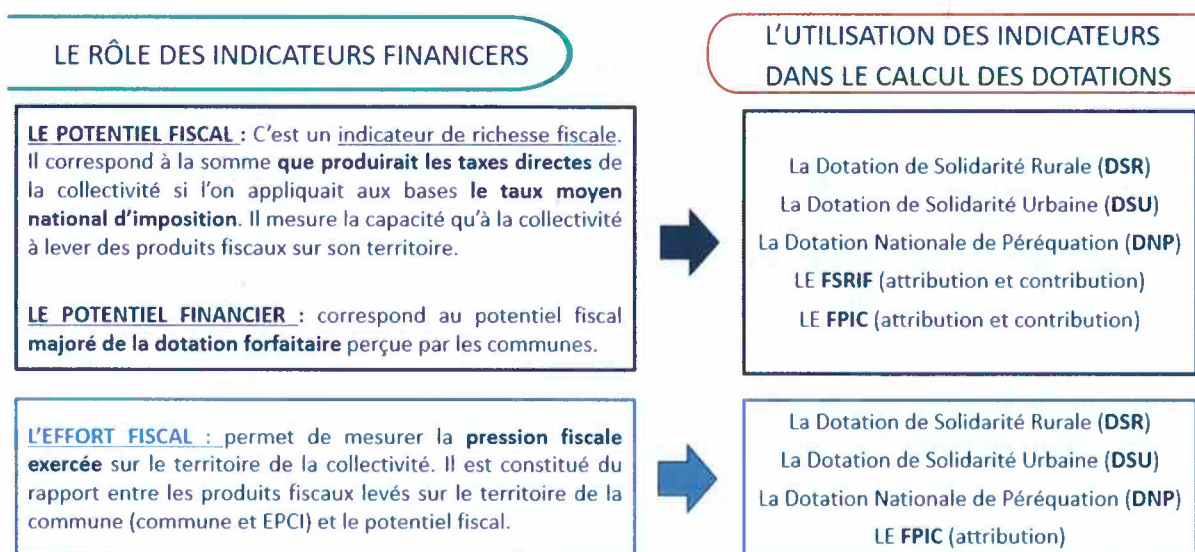
Ainsi, comme le note la Banque de France dans sa dernière étude relative à « La conjoncture dans le Grand Est » (août 2021), l'activité industrielle devrait progresser de 10,8 % en 2021, contre seulement 8,6 % annoncés en début d'année. L'industrie a ainsi quasiment retrouvé son niveau d'avant crise. La tendance est la même dans les services, avec un rebond désormais évalué à 7,3 %, contre 4,1 % en début d'année.

Si les perspectives de rebond sont donc tangibles, il convient de demeurer prudent sur certains aspects, en particulier les difficultés d'approvisionnement en matériaux, qui pénalisent notamment l'industrie automobile et les problématiques de recrutements dont souffrent beaucoup de secteurs.

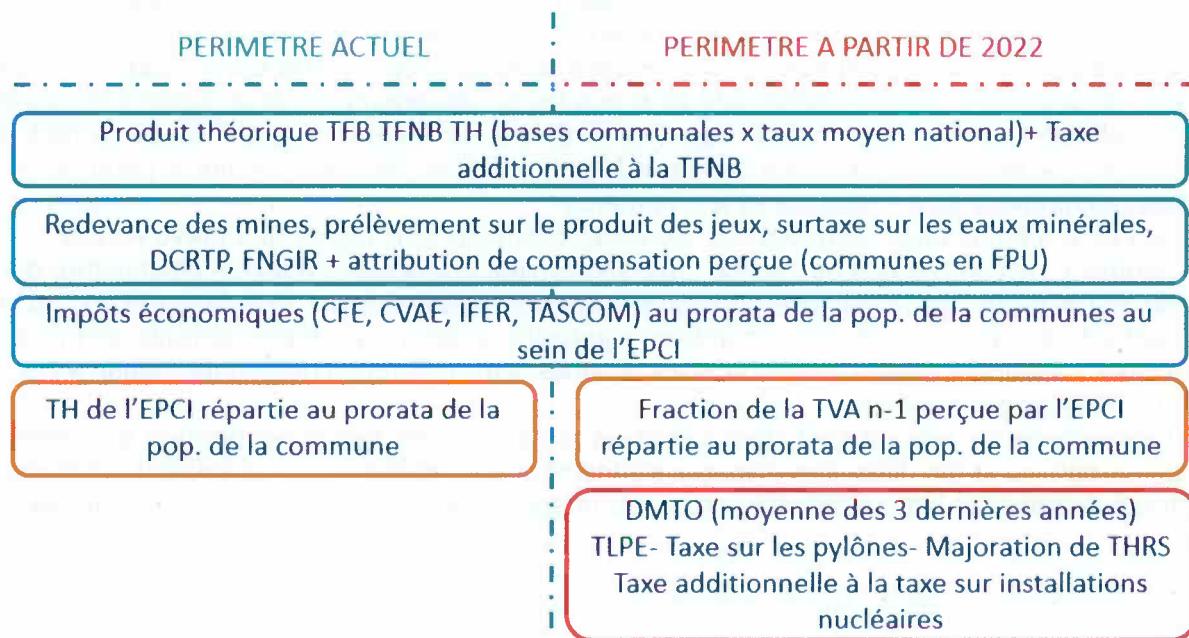
## Les conséquences de la loi de finances 2022 sur les communes

- ✓ La réforme des indicateurs financiers :

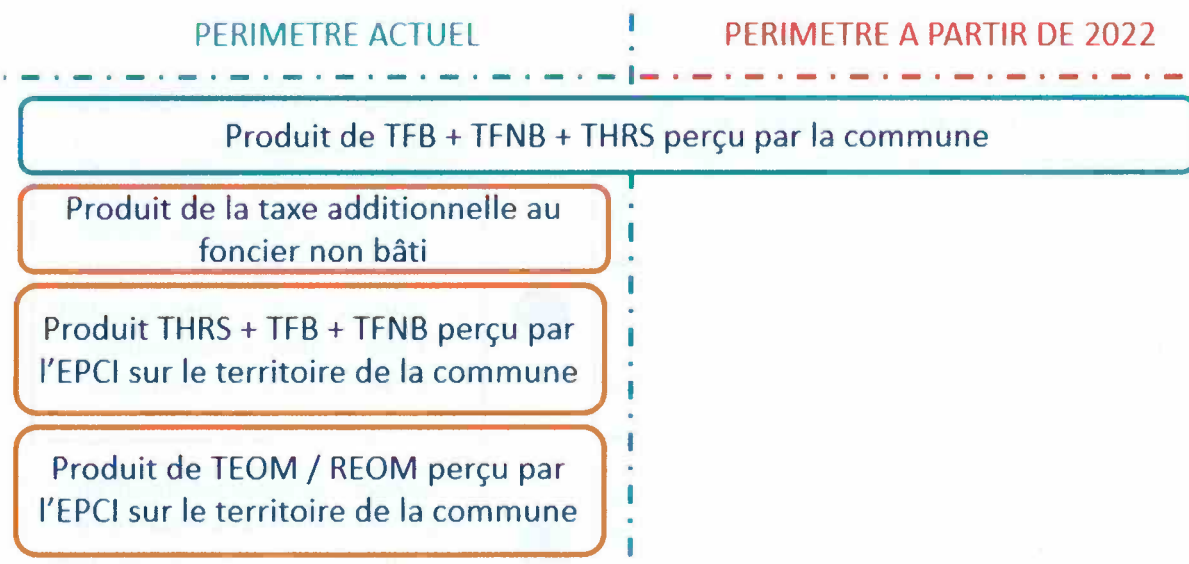
La mesure phare de la loi de finances 2022 est la réforme des indicateurs financiers qui ne sera pas sans conséquence à court, moyen et long terme :



Elle est caractérisée par l'intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal :



Et la modification du périmètre du calcul de l'effort fiscal :



L'effort fiscal sera calculé à compter de 2022 par le rapport entre le produit des taxes directes levées par la commune et le produit des mêmes taxes en y appliquant le taux moyen national. **On passe donc d'une logique de pression fiscale sur le territoire communal à une logique d'évaluation de la mobilisation de la richesse fiscale communale.**

A noter que le Comité des Finances Locales a recommandé en juillet 2021 dernier le remplacement de l'effort fiscal par le revenu par habitant. Ainsi, les futures lois de finances pourraient modifier de manière plus conséquente cet indicateur financier.

Au global, on notera, dans cette réforme des indicateurs financiers :

- L'intégration de nouvelles ressources au calcul du potentiel fiscal : DMTO (moyenne des 3 dernières années), taxe sur la publicité extérieure (TLPE), taxe sur les pylônes, majoration de la THRS et la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires. Ainsi, l'ensemble des potentiels fiscaux va évoluer à la hausse, comme le potentiel fiscal moyen
- La simplification du calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par la commune (et non plus commune + EPCI) : les efforts fiscaux vont évoluer à la baisse, comme l'effort fiscal moyen
- Le calcul des indicateurs 2022 avec les données N-2 (et non N-1 comme d'habitude) afin qu'il n'y ait aucun impact sur 2022

Les premiers effets de cette réforme se feront sentir à partir de 2023 et seront lissés sur 6 années (période 2023-2028) afin qu'il n'y ait pas de variations trop importantes sur la répartition actuelle des dotations. Les modalités en seront précisées par décret début 2022.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Coefficient de neutralisation</b>	100%	90%	80%	60%	40%	20%	0%

- ✓ Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2022 :

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (C.G.I.), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017.

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (I.P.C.H.) entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2020, pour application en 2022.

L'IPCH constatée en novembre 2020 étant de +0,2% par rapport à novembre 2019, le coefficient légal a donc été de +0,2% en 2021 (contre +1,2% en 2020).

En 2022, le coefficient de revalorisation des bases est fixé à 3,4%.

- ✓ La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) du bloc communal

La D.G.F. des communes comprend la dotation forfaitaire (D.F.) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). La Loi de Finances 2022 n'apporte aucune modification notable à ces dotations.

En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé : variation de population et écrêtement en fonction de l'écart par rapport à la moyenne du potentiel fiscal. Ainsi, bien que ne tenant plus compte de la contribution au redressement des finances publiques depuis l'année 2018, la D.F. demeure toutefois soumise au mécanisme d'écrêtement.

L'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes permet de financer les abondements des enveloppes de la péréquation verticale, notamment celles de la DSU et DSR, qui en 2022 augmentent de 95 M€ chacune.

Comme évoqué précédemment, l'ensemble des dotations sera impacté, à compter de 2022, par la réforme des indicateurs de richesse. Ces nouveaux calculs ont comme objectif de neutraliser la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales en vigueur depuis début 2021. Par conséquent, les potentiels fiscaux et financiers des communes seraient impactés et, indirectement, les calculs des dotations.

## Vittel dans son environnement institutionnel :

### La Région Grand Est



*L'Europe s'invente chez vous*

De Strasbourg à l'Est à Nogent-sur-Seine à l'Ouest, la Région Grand Est s'étend sur 57 441 km<sup>2</sup>. Elle compte 10 départements : Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Haute-Marne, Haut-Rhin, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges.

Peuplée de 5 559 051 habitants (soit 8,4 % de la population française), 1<sup>ère</sup> région française en nombre de communes, la Région Grand Est se caractérise par son caractère rural avec 5 121 communes dont 91 % comptant moins de 2 000 habitants. Profondément européenne, elle est la seule de France à être limitrophe de 4 pays : l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse.

Avec près de 80% de son territoire dédié à l'agriculture et à la forêt, la région occupe les premières places du palmarès national pour ses productions agricoles, agroalimentaires et pour le nombre d'emplois dans la filière bois.

La Région Grand Est compte 5 aires urbaines de plus de 250 000 habitants : Metz, Mulhouse, Nancy, Reims et Strasbourg. Elle se situe au 2<sup>ème</sup> rang des régions industrielles de France. Ses principales compétences sont axées sur le développement économique, les transports et les déplacements, les relations internationales et transfrontalière, la jeunesse et le lycée.

30 % de sa population a moins de 25 ans : Près de 300 000 jeunes sont inscrits dans les lycées et centres de formation du Grand Est. Parmi eux 217 000 jeunes fréquentent 353 lycées que la Région construit et rénove. Chaque jour, des milliers de repas y sont servis par des agents, employés par la Région, ce qui explique qu'elle emploie 7 747 agents.

169 élus composent le Conseil Régional : 59 pour l'Alsace, 38 pour la Champagne-Ardenne et 72 pour la Lorraine. Le 1<sup>er</sup> Adjoint de la Ville de Vittel est Conseiller Régional depuis 2021 : Il est Vice-Président de la Commission Formation Professionnelle et membre de la Commission Tourisme.

Dotée de 3,1 milliards d'euros de budget, ses principales stratégies sont impulsées par :

- ✓ Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et l'Orientation Professionnelles,
- ✓ Le pacte pour la ruralité
- ✓ Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- ✓ Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
- ✓ Le Schéma Régional de Développement Touristique
- ✓ La Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation.
- ✓ Le Schéma Régional de Développement du Sport

La Ville de Vittel s'inscrit dans ces diverses politiques régionales, candidate à de nombreux appels à projets et perçoit des aides régionales importantes pour divers projets locaux. En 2019, 2020 et 2021, le Conseil Régional Grand Est a accompagné la Ville de Vittel particulièrement dans sa politique thermique et touristique :

2019	Acompte étude d'élaboration d'une stratégie de destination	1 580,00
2019	Acompte création d'espaces ludiques aux thermes	5 415,80
2019	Acompte rénovation galerie thermique tranche 3	56 685,90
2019	Acompte rénovation galerie thermique tranche 3	23 493,60
2019	Solde rénovation galerie thermique tranche 3	132 267,10
2020	Création d'espaces ludiques aux thermes	42 142,27
2020	Solde étude d'élaboration d'une stratégie de destination	14 220,00
2020	Acompte création d'espaces d'activités intergénérationnelles	2 059,80
2020	Acompte valorisation du patrimoine thermal	7 496,80
2021	Solde création d'espaces ludiques aux thermes	6 599,93
2021	Solde création d'espaces d'activités intergénérationnelles	12 451,59
	<b>Total Conseil Régional 2019-2021</b>	<b>304 412,79</b>

Pour 2022, le Conseil Régional a été sollicité sur plusieurs opérations pour lesquelles il a déjà notifié son accord :

Réhabilitation des ensembles sportifs	244 500,00
Espace intergénérationnel	18 358,00
Accompagnement des projets touristiques	4 080,00
Résorption des friches Hôtel des Thermes	686 000,00
Parcours cross et carrière centre équestre	53 334,00
Eclairage du Parc Thermal	67 471,00



Le département des Vosges (88) s'étale sur une superficie de 5 874 km<sup>2</sup> pour une population de 367 673 habitants. Le département est découpé en 3 arrondissements et 17 cantons. Il compte 507 communes (Vittel est la 11<sup>ème</sup> ville en nombre d'habitants).

Vittel est la 3<sup>ème</sup> ville au plus fort potentiel fiscal sur 507 communes dans le département.

Nom de la commune	Potentiel fiscal 4 taxes
EPINAL	30 331 630
SAINT-DIE-DES-VOSGES	19 975 843
<b>VITTEL</b>	<b>14 603 207</b>
GOLBEY	13 538 081

Sources : Conseil Départemental des Vosges 2018

L'Assemblée départementale est composée de 34 conseillers départementaux. Monsieur le Maire de Vittel est, depuis juillet 2021, Vice-président du Conseil Départemental délégué à l'économie, au tourisme, à l'agriculture et à la forêt.

Les principales compétences du Conseil Départemental sont l'action sociale, l'éducation, l'aménagement du territoire, la culture, le tourisme, le sport et l'environnement.

Doté d'un budget 2022 de 494 millions d'euros, la politique départementale est adossée au plan « Vosges Ambitions 2027 » qui a vocation à répondre à 3 priorités :

- ✓ l'attractivité du territoire,
- ✓ la qualité de vie des Vosgiens et
- ✓ le respect des équilibres territoriaux.

Il est décliné dans un contrat de territoire permettant l'abondement des aides départementales dont Vittel bénéficie dans nombre de ces investissements en 2019, 2020 et 2021 :

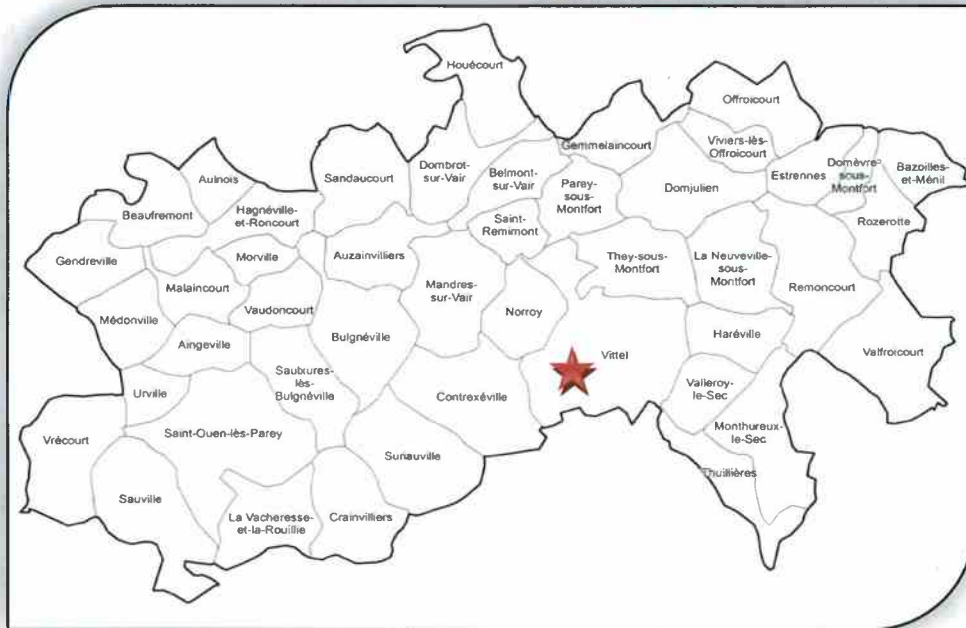
2019	Extension maison de l'enfance	6 422,00
2019	Travaux de mise en conformité à Maximois	5 896,00
2020	Rue Courberoye	13 000,00
2020	Tranche 3 galerie thermale	90 000,00
2020	Concerts de musiciens professionnels	3 076,00
2021	Financement du poste de chef de projet bourg-centre	15 511,20
2021	Animation tous en bulle	800,00
2021	Requalification du centre bourg	20 000,00
2021	Caméras LAPI	4161,00
	<b>Total Conseil Départemental 2019-2021</b>	<b>158 866,20</b>

De manière analogue à la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges est sollicité pour diverses opérations en 2022 dont il a notifié son accord :

Réhabilitation des ensembles sportifs	332 810,00
Voiries	81 749,82
Eclairage du Parc Thermal	67 471,00
Réhabilitation de l'hôtel des thermes	300 000,00



## La Communauté de Communes Terre d'Eau :



Sur 415 km<sup>2</sup>, la Communauté de Communes Terre d'Eau (C.C.T.E.) est composée de **45 communes** où vivent **18 122 habitants**.

Le Conseil Communautaire, élu le 17 juillet 2020, regroupe 69 conseillers titulaires, dont 14 Vittellois, et 42 conseillers suppléants.

Le Bureau Communautaire rassemble le président et 9 vice-présidents. Deux vice-présidents sont issus de la Ville de Vittel :

- ✓ M. Franck PERRY, 2<sup>ème</sup> vice-président délégué au développement économique
- ✓ M. Patrick FLOQUET, 5<sup>ème</sup> vice-président délégué au projet de territoire et au suivi des politiques territoriales et contractuelles

Les budgets (principaux et annexes) de la C.C.T.E. représentent le tiers de ceux de la Ville de Vittel

Compétences de la Communauté de Communes Terre d'Eau		
Obligatoires	Optionnelles	Facultatives
Aménagement de l'espace	Protection de l'environnement	Culture
Développement économique	Politique du logement	Sports
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Action sociale	Loisirs
Aire d'accueil des gens du voyage	MSAP	
Collecte et traitement des déchets		

Au regard des diverses compétences de la C.C.T.E., en 2018, la Ville de Vittel

- ✓ a finalisé le transfert de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et de la Zone d'Activité de la Croisette : la C.C.T.E. est maintenant en charge du foncier, de l'éclairage, du déneigement, des raccordements et de la gestion des déchets de cette zone d'activité,
- ✓ a accepté la modification de l'actionnariat de la S.P.L. Destination Contrexéville Vittel au profit de la Communauté de Communes,
- ✓ a acté la convention de mise à disposition des locaux du Relai d'Assistantes Maternelles (R.A.M.),
- ✓ a proposé le transfert de la taxe de séjour (toujours à l'étude),
- ✓ a approuvé le transfert à la C.C.T.E. de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique,
- ✓ s'est opposé au transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- ✓ a acté sa substitution par la C.C.T.E. au Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (E.P.A.M.A.) au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- ✓ a acté le contour et le contenu des compétences de la C.C.T.E. en définissant l'intérêt communautaire.

En 2019, la Ville

- ✓ a participé à l'élaboration du projet de territoire (entretiens, atelier participatifs comité de pilotage, réunions publiques...),
- ✓ a acté le principe de la labellisation de la maison ressource en Maison France Services au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- ✓ a mis en œuvre des groupements de commande avec la C.C.T.E. pour la téléphonie mobile et la reprographie,
- ✓ la mise à disposition des locaux pour accueillir l'incubateur numérique du projet Blockchain Valley Vittel,
- ✓ a voté le report du transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- ✓ a accepté l'étude d'harmonisation et d'optimisation du service de déchets ménagers,
- ✓ a acté l'augmentation des taux d'imposition communautaire de 5 %,
- ✓ a approuvé l'engagement dans le projet de maison des compétences avec le C.N.A.M. et son implantation à la Villa Saint Martin à Vittel.

2020 a permis

- ✓ la mise en place opérationnelle du projet de territoire,
- ✓ la mise en œuvre de l'harmonisation et de l'optimisation du service de déchets ménagers au 1<sup>er</sup> juillet 2020 en confiant l'exécution du service à un prestataire,
- ✓ la campagne de distribution des bacs jaunes (extension des consignes de tri plastique)
- ✓ la labellisation de la maison ressource en maison France Services ouverte le 30 novembre 2020 dans des locaux mis à disposition de la Communauté par la Ville,
- ✓ la mise en place de la conférence des maires, le 9 décembre

En 2021, la Ville

- ✓ a sollicité la reprise de la compétence promotion du tourisme dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article 6 de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique adoptée le 19 décembre 2019,
- ✓ a acté le transfert de la compétence mobilité : En effet, suite à la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, 100 % du territoire national est couvert par une autorité organisatrice des mobilités (A.O.M.) et la compétence « mobilité » s'exerce à l'échelle intercommunale. La navette Navig'Eaux est donc gérée par la Communauté depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Le transport scolaire intra-muros reste à titre exceptionnel à la charge de la Ville de Vittel.
- ✓ a accepté l'acquisition du 1<sup>er</sup> étage de la Maison Ressource par la Communauté
- ✓ a approuvé les projets de centrales photovoltaïques sur les zones d'activités d'Auzainvilliers et de Vittel
- ✓ a voté la Convention Territoriale Globale 2021-2025 avec la caisse d'allocations familiales.

Par ailleurs, la situation financière difficile des collectivités liées au désengagement de l'État d'une part et aux conséquences de la crise sanitaire d'autre part va renforcer le débat autour des enjeux des charges de centralité :

Celles-ci constituent un enjeu financier important au sein des intercommunalités. Il n'existe pas aujourd'hui de règles permettant de les évaluer ni de les intégrer. Les charges de centralité sont supportées par une commune proposant des services et équipements publics dans le secteur social, culturel ou sportif fréquentés entre autres par des usagers ne contribuant pas par la fiscalité, ou peu par la billetterie, à leur financement. Ces services ou équipements publics constituent une charge supplémentaire pour la commune qui en assure seule le financement.

Selon la Lettre des Finances Locales de novembre 2021, les statistiques démontrent que la gestion de ces charges de centralité nécessite des personnels plus nombreux : 2,1 E.T.P. pour 100 habitants dans les communes de 50 000 à 100 000 habitants contre seulement 0,8 E.T.P. pour 100 habitants dans celles de moins de 100 habitants. A Vittel, le ratio est à **2,6 E.T.P. pour 100 habitants... !**

La conséquence directe des effets de débordement sur les coûts de centralité est une charge supplémentaire pour la commune qui possède l'équipement de centralité. En effet, les charges de fonctionnement d'un équipement sont, dans l'écrasante majorité, supérieures aux recettes qu'elles permettent de recouvrer. Il en résulte donc un coût net par usager pour la collectivité. L'effet de débordement se traduit par **une surimposition des contribuables des villes centres.**

Aussi, en l'absence de compensations et / ou de transferts intercommunaux, le débat tarifaire relatif à ces services devra donc être ouvert pour étudier une dissociation systématique entre utilisateurs Vittelais et résidents extérieurs.

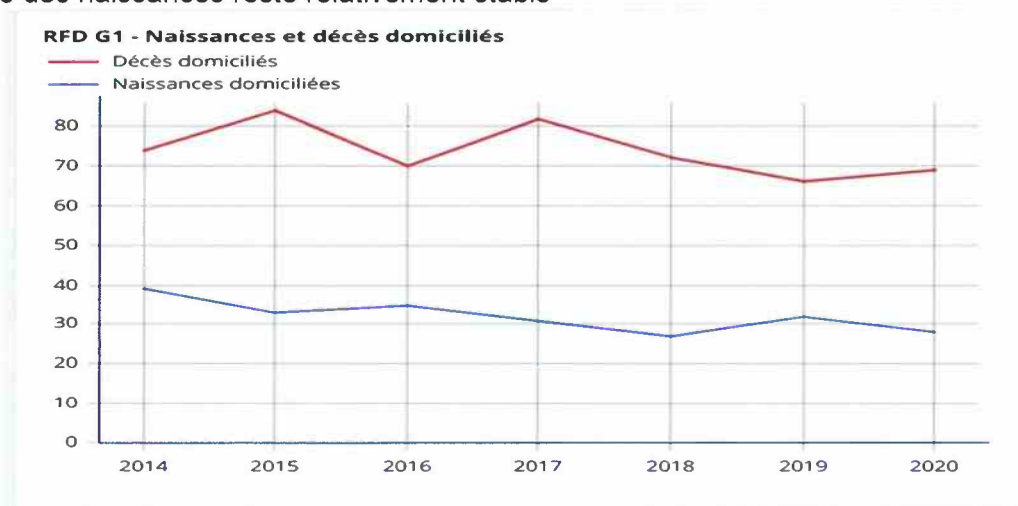
## Vittel, la ville et ses habitants :



Vittel s'étend sur **2413 hectares** où serpentent un peu plus de **38 kilomètres** de voiries communales.

### La démographie :

La courbe des naissances reste relativement stable



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.



On notera la part importante des familles monoparentales (16,7%) :

### FAM T3 - Composition des familles

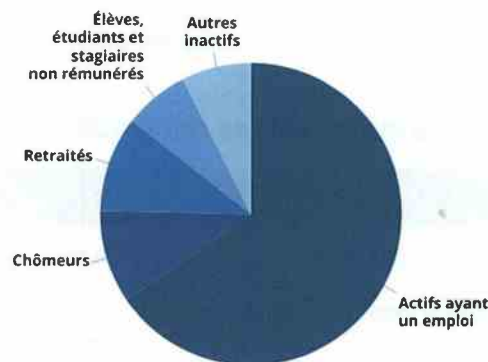
	2008	%	2013	%	2018	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 571</b>	<b>100,0</b>	<b>1 489</b>	<b>100,0</b>	<b>1 380</b>	<b>100,0</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>548</b>	<b>34,9</b>	<b>482</b>	<b>32,3</b>	<b>405</b>	<b>29,4</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>207</b>	<b>13,2</b>	<b>253</b>	<b>17,0</b>	<b>231</b>	<b>16,7</b>
Hommes seuls avec enfant(s)	24	1,6	41	2,7	46	3,3
Femmes seules avec enfant(s)	183	11,6	213	14,3	185	13,4
<b>Couples sans enfant</b>	<b>816</b>	<b>51,9</b>	<b>754</b>	<b>50,6</b>	<b>744</b>	<b>53,9</b>

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

La situation du travail et du chômage reste relativement stable et positive :

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018



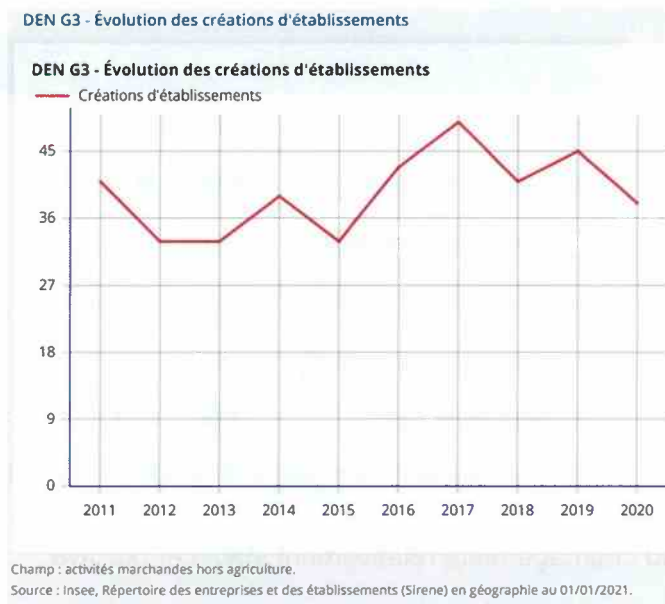
Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

### EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2008	2013	2018
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>297</b>	<b>380</b>	<b>272</b>
Taux de chômage en %	11,9	16,4	13,1
Taux de chômage des hommes en %	10,1	16,6	13,9
Taux de chômage des femmes en %	13,8	16,2	12,2
Part des femmes parmi les chômeurs en %	57,0	48,3	46,8

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Le tissu économique local maintient son dynamisme retrouvé depuis 2014 pour atteindre un niveau de création d'entreprise jamais atteint en 2019 :



## La fiscalité :

Le revenu médian reste stable à 23 240 € depuis quelques années et restent nettement supérieur à la moyenne française (20 820 €)

### REV T3 - Distribution des revenus disponibles de l'année 2018

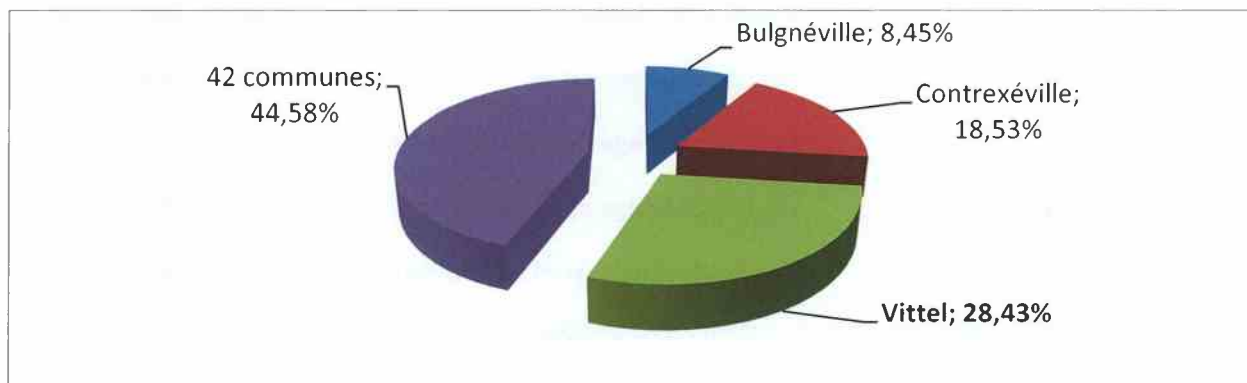
	2018
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 240
Rapport interdécile (sans unité)	3,2
1er décile (en euros)	12 390
9e décile (en euros)	39 970

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) en géographie au 01/01/2021.

Bien que Vittel ne représente que 7 % des 75 825 habitants de l'Ouest Vosgien, elle représente **26 % du potentiel fiscal de ses 250 communes.**

Vittel est la ville la plus peuplée de la Communauté de Communes Terre d'Eau comptant **28 % de la population totale.**





Elle représente, à elle seule, **52 % du potentiel fiscal** de cette Communauté induisant une participation **exceptionnellement forte de sa population au financement de cette communauté**. A ce titre, on notera, par ailleurs que le contribuable Vittellois apporte **47 %** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au budget communautaire.

## LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

### L'évolution de la section de fonctionnement de 2016 à 2021

#### 1) Evolution des charges

(en milliers d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Charges à caractère général	4 537 €	4 788 €	4 534 €	5 053 €	4 127 €	4 299 €
Charges de personnel	6 123 €	6 207 €	6 310 €	6 480 €	6 376 €	6 398 €
Atténuations des produits	1 243 €	942 €	1 250 €	1 166 €	967 €	860 €
Autres charges	1 358 €	1 126 €	1 091 €	1 168 €	1 303 €	1 214 €
Charges financières	316 €	298 €	278 €	260 €	238 €	219 €
Dotations aux provisions						133 €
<b>Total</b>	<b>13 577 €</b>	<b>13 361 €</b>	<b>13 463 €</b>	<b>14 127 €</b>	<b>13 010 €</b>	<b>13 123 €</b>
variation N/N-1	-2,34%	-1,59%	0,76%	4,93 %	-7,90%	0,87%

\* provisoire

Hors dotations aux provisions, les charges 2021 sont identiques à celle de 2020. Cette baisse constatée sur les deux dernières années est justifiée par la pandémie.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Dépenses réelles de fonctionnement	13 577	13 361	13 463	14 126	13 010	13 123
Charges à caractère général	4 537	4 788	4 534	5 053	4 127	4 299
<b>Charges à caractère général/DRF</b>	<b>33,42%</b>	<b>35,83%</b>	<b>33,68%</b>	<b>35,77%</b>	<b>31,72%</b>	<b>32,76%</b>

\* provisoire

Les charges à caractère général représentent un peu moins d'un tiers des dépenses réelles de fonctionnement.

#### 2) Evolution des produits

En milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Atténuations des charges	176	160	155	127	155	206
Produits des services	1 694	1 703	1 648	1 666	1 194	1 211
Impôts et taxes	11 846	11 920	11 858	11 768	11 368	9 969
Dotations et subv. reçues	2 258	2 008	1 796	1 736	1 775	3 668
Autres produits	870	1 019	841	1 486	2 993	765
<b>Total</b>	<b>16 844</b>	<b>16 810</b>	<b>16 298</b>	<b>16 783</b>	<b>17 486</b>	<b>15 818</b>
variation N/N-1	-0,51%	-0,20%	-3,05%	2,98%	4,19%	-9,54%

\* provisoire

Les produits baissent de 9,54% par rapport à 2020, ceci est dû aux écritures relatives au ticket d'entrée du casinotier.

Hors produits exceptionnels 2020 (2 470M€), les produits constatés sur ces deux dernières années baissent d'environ 1M € par rapport aux années précédentes.

### 3) Ratio de rigidité structurelle :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Charges de personnel (1)	6 123	6 207	6 310	6 480	6 376	6 398
Intérêts de la dette (2)	316	298	278	260	238	219
Produits réels de fonctionnement (3)	16 844	16 782	16 298	16 783	17 481	15 818
Taux de rigidité structurel (1+2)/3	38,23%	38,76%	40,42%	40,16%	37,83%	41,83%

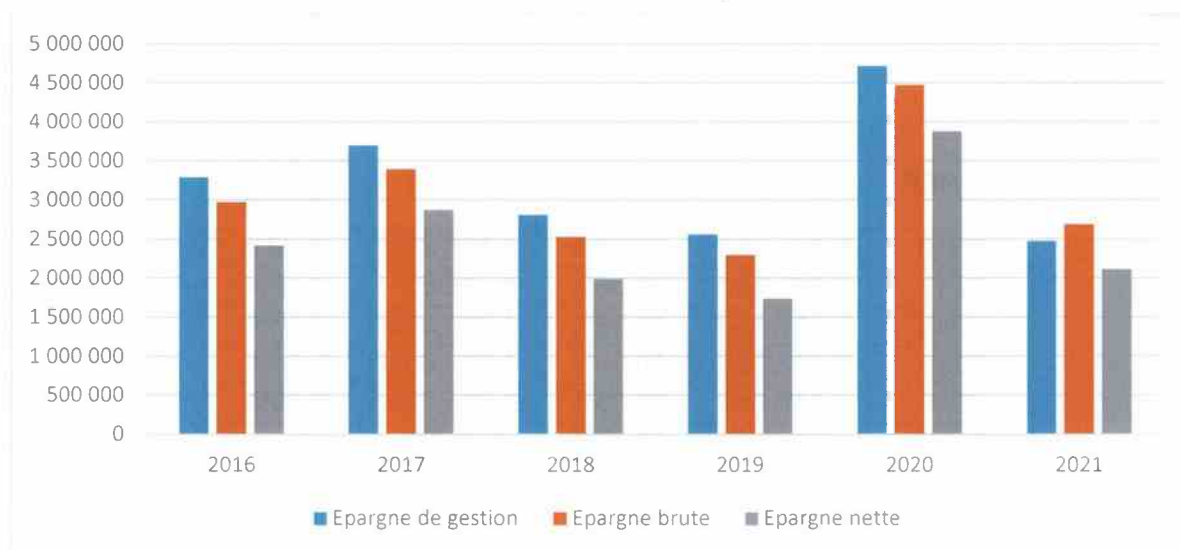
\*provisoire

Comme en 2020, la ville de Vittel

- Maintient un ratio de désendettement très faible, bien inférieur à la moyenne de sa strate et au seuil critique de 15 ans,
- Détient une dette qui ne représente ni risque structurel, ni risque sous-jacent,
- Dégage un autofinancement courant significatif,
- Maintient un taux de rigidité structurelle (dépenses incompressibles/produits de fonctionnement) satisfaisant.

Ces indicateurs tendent à montrer une bonne santé financière de la commune malgré les fortes contraintes externes.

### 4) Evolution des épargnes



Une légère dégradation des épargnes s'observe sur la période 2016-2021, restant cependant bien supérieure à la moyenne nationale. 2020 est une année exceptionnelle en raison de recettes exceptionnelles.

### Le personnel

Année	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Non titulaire	Somme
2016	5	31	125	25	186
2017	5	32	122	30	189
2018	7	31	118	21	177
2019	7	32	116	19	174
2020	8	32	113	15	168
2021	8	35	112	15	170
2022	8	33	108	11	160

Sont pris en compte tous les agents (tout statut confondu, sauf remplacement maladie) avec plus de 6 mois d'ancienneté au 1<sup>er</sup> janvier.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Effectifs en équivalent temps plein	164,14	164,78	150,23	152,55	148,34	150,07	143,59
<b>Évolution</b>	0,40%	0,39%	-8,83%	1,54%	-2,76%	+1,17%	-4,31%

	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Dépenses réelles de fonctionnement	13 577	13 361	13 463	14 127	12 997	13 123
Charges de personnel et frais assimilés	6 123	6 207	6 310	6 480	6 376	6 398
<b>Dépenses de personnel/DRF</b>	<b>45,10%</b>	<b>46,45%</b>	<b>46,87%</b>	<b>45,87%</b>	<b>49,06%</b>	<b>48,75%</b>

\*provisoire

Bien que Vittel soit surclassée ville de 10 000 à 20 000 habitants, le ratio de 48,75 reste inférieur à la moyenne nationale des villes de 5 000 à 10 000 habitants : 56,30% et bien inférieur au ratio des villes classées de 10 000 à 20 000 habitants : 59,50%

## La fiscalité

Les bases fiscales augmentent grâce à la dynamique du territoire et des nouvelles constructions. Ces dernières sont également revalorisées chaque année grâce à un coefficient de revalorisation voté dans la loi de finances. Ce dernier est lié à l'inflation constatée l'année précédente. Ainsi, au regard du contexte actuel et de la faible inflation en 2020, le coefficient pour 2021 était seulement de 0,20%.

Taxe d'Habitation :

ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2016	8 815 026	19,38%	1 708 352	-1,98%
2017	8 857 982	19,38%	1 716 677	0,49%
2018	9 187 758	19,38%	1 780 588	3,72%
2019	9 353 205	19,38%	1 812 651	1,80%
2020	9 416 945	19,38%	1 825 004	0,68%
2021*	9 18 572	19,38%	178 872	

\* Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Taxes Foncières :

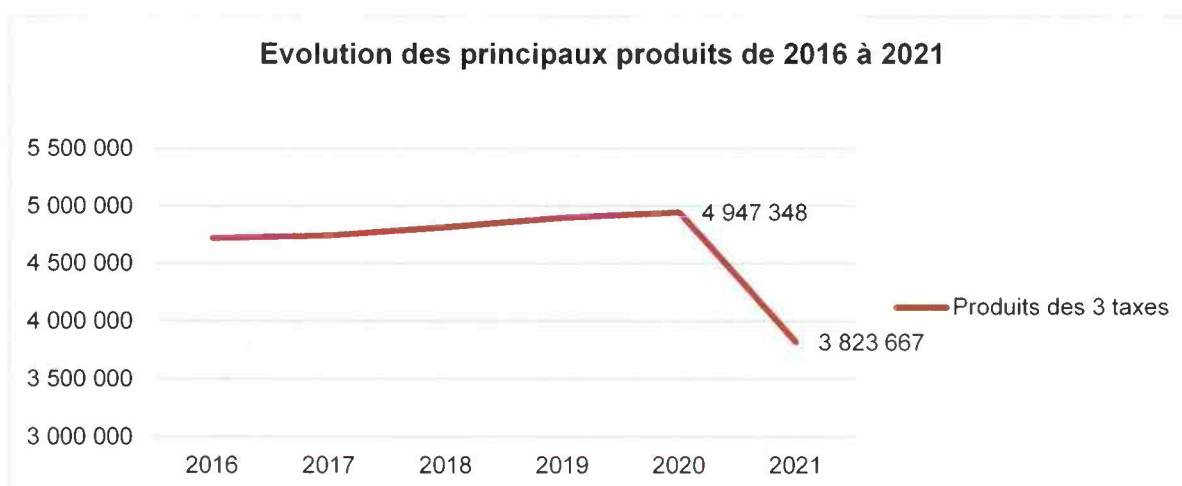
Suite à la réforme de la fiscalité, l'année 2021 est marquée par une augmentation du taux de TFPB qui passe de 10,53% à 14,03% auquel s'ajoute le taux du département des Vosges (25,65%) qui transfère sa part soit un taux cumulé de 39,68%.

ANNÉE	Taxe foncière sur le bâti				Taxe foncière sur le non bâti			
	Bases	Taux	Produit	Evolution produit	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2016	12 617 793	10,53%	1 328 654	0,94%	89 548	17,86%	15 993	-0,12%
2017	12 651 838	10,53%	1 332 239	0,27%	89 489	17,86%	15 983	-0,07%
2018	12 215 094	10,53%	1 332 145	-0,01%	102 332	17,86%	18 276	14,35%
2019	12 469 520	10,53%	1 352 828	1,55%	104 747	17,86%	18 708	2,36%
2020	12 624 810	10,53%	1 363 346	0,78%	107 456	17,86%	19 192	2,59%
2021	10 330 330	39,68%	4 144 018		107 175	17,86%	19 141	-0,26%

## Cotisation Foncière des Entreprises :

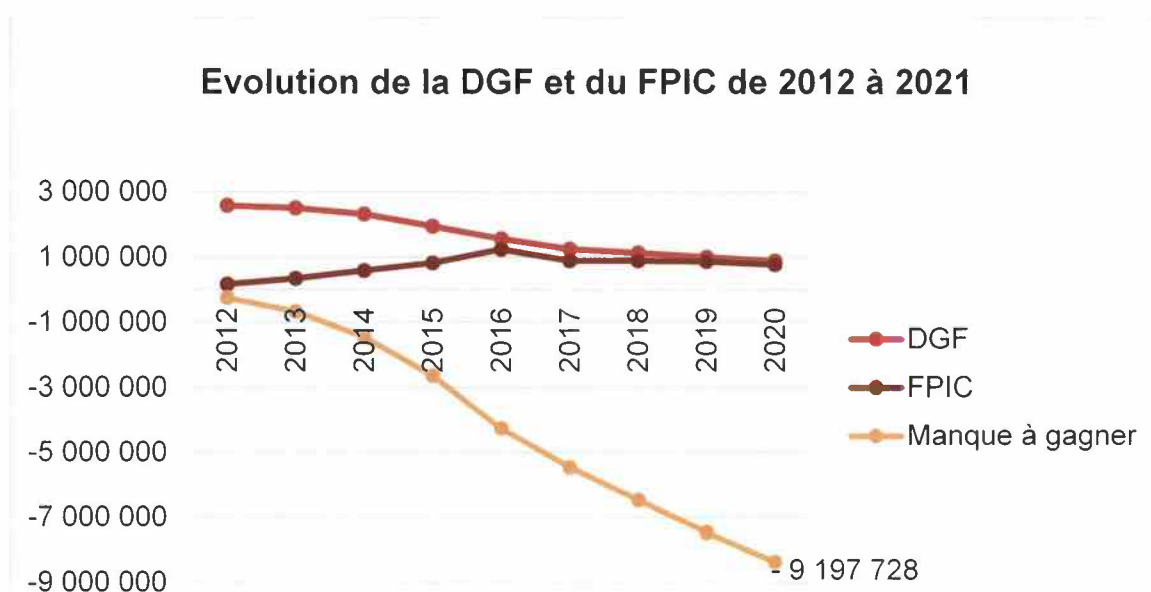
ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2016	8 299 909	20,10%	1 668 282	0,79%
2017	8 344 480	20,10%	1 677 240	0,54%
2018	8 359 418	20,10%	1 683 483	0,37%
2019	8 513 016	20,10%	1 713 888	1,81%
2020	8 637 391	20,10%	1 739 806	1,51%
2021	5 166 832	20,10%	1 041 263	-40,15%

Les pertes importantes des bases de la TFPB et de la CFE s'expliquent par l'exonération de 50% réalisée par le Gouvernement pour les établissements industriels. La fiscalité perdue est compensée par une dotation de l'État.



## Les concours de l'état

Comme en 2020, la Dotation Globale de Fonctionnement continue de diminuer. De plus, en additionnant le montant de la DGF au prélèvement au titre du fonds de péréquation le manque gagner s'élève à plus de 9 millions d'euros depuis 2012.



## Plan pluriannuel d'investissement 2014-2021

Depuis 2014, un Plan Pluriannuel d'Investissements est décliné par la Municipalité.

En 6 ans, 20,8 millions d'euros d'investissements ont pu être réalisés sans emprunt avec une moyenne annuelle de 3,4 millions environ. On soulignera les principales opérations : le Centre de Préparation Omnisports, les équipements touristiques et thermaux, les aménagements urbains, le centre technique municipal, la galerie thermale, le centre équestre...

		Total 2014-2019	Moyenne 2014-2019	2020	2021
op	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>20 827 038</b>	<b>3 471 173</b>	<b>4 899 173</b>	<b>1 165 658</b>
101	Gymnases Roger Lefebvre	31 023	5 171	3 395	9 216
102	CPO	1 934 114	322 352	132 987	35 732
1021	Réhabilitation ensemble sportif	0	0	1 631	20 536
103	Ecole de musique	59 463	9 911	24 785	5 784
104	Centre d'hébergement HT	88 348	14 725		1 240
105	Bois et forêts	214 942	35 824	57 439	11 901
106	Extension cimetière	58 944	9 824		0
107	Equipements touristiques	507 159	84 527	2 483 749	81 276
1071	Etablissement Thermal HT	1 253 411	208 902	33 818	33 000
108	Centre multi accueil FRIMOUSSE	190 592	31 765	17 766	0
109	Cité administrative	363 193	60 532	65 561	28 984
110	Aménagements urbains	3 610 118	601 686	668 434	211 309
1101	Voirie 2020-2026	0	0		196 076
111	Informatisation des services	618 035	103 006	213 502	113 253
112	Alhambra - Terminus	98 410	16 402	14 067	0
113	Lutte contre les inondations	176 268	29 378		0
115	Bibliothèque-Médiathèque	87 789	0	10 369	8 280
116	Affaires scolaires et périscolaires	779 780	14 632	58 371	28 479
117	Stade et autres équipements sportifs	414 588	129 963	39 007	11 447
118	Centre technique municipal	2 244 537	69 098	555 138	58 019
119	Aire d'accueil des gens du voyage	204 350	374 089		0
120	Affaires sociales	1 899	34 058		8 663
121	Immeubles productifs de revenus	132 770	317	3 849	3 132
122	Bâtiments socio-culturels	262 617	22 128	12 840	403
123	Edifices culturels	72	43 770	1 488	0
124	Vigie de l'eau HT	14 151	12		
125	Chauffage collectif	688 297	2 359	91 277	87 412
126	Galerie thermale	4 085 503	114 716	4 490	7 246
127	Centre Equestre HT	1 546 234	680 917	173 081	151 083
128	Mise en conformité accessibilité	362 939	257 706	75 399	30 939
129	Centre bourg	308 959	60 490	119 568	13 907
	Divers	488 533	51 493	37 161	8 341



		Total 2014-2019	Moyenne 2014-2019	2020	2021
Op	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 275 434</b>	<b>879 239</b>	<b>1 668 232</b>	<b>927 241</b>
102	CPO	458 979	76 497		
105	Bois et forêts	10 000	1 667	2 060	12 452
107	Equipements touristiques & thermaux	1 580	263	51 720	
1071	Etablissement Thermal HT	52 321	8 720	911 576	6 600
108	Centre multi accueil FRIMOUSSE	72 582	12 097	20 000	
109	Cité administrative	3 408	568	400	
110	Aménagements urbains	191 217	31 870	107 094	20 270
111	Informatisation des services		0		4 161
112	Alhambra - Terminus	45 867	7 645		
113	Lutte contre les inondations	9 200	1 533		
115	Bibliothèque-Médiathèque	27 000	4 500		
116	Affaires scolaires et périscolaires	32 226	5 371		36 851
118	Centre technique municipal	2 627	438		22 040
122	Bâtiments socio-culturels	5 081	847		
126	Galerie thermale	1 740 838	290 140	190 091	34 513
127	Centre Equestre HT	345 677	57 613		
128	Mise en conformité accessibilité	10 247	1 708		23 911
129	Centre bourg	9 885	1 648	41 102	20 000
	Divers	2 256 698	376 116	344 189	746 443

Le plan pluriannuel d'investissement 2014-2019 montre que les dépenses d'équipement ont été financées sur toute la période en utilisant les excédents de fonctionnement, donc sans emprunt pour un total de **14,2 millions d'€**. **Le plan pluriannuel se poursuit sur les années 2020 – 2021 avec un taux de réalisation assez faible sur l'année n-1.**

## Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

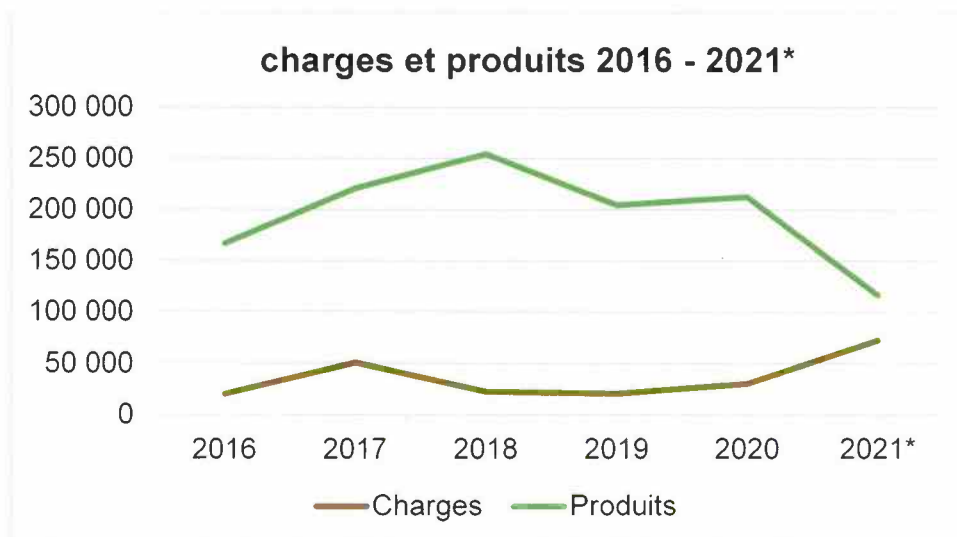
Evolution des charges et des produits des six dernières années.

### 1) Budget de l'eau

Le budget annexe de l'eau est relativement modeste. Les recettes proviennent de la part communale sur le prix de l'eau.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Charges	20 312	50 731	22 373	20 393	30 114	72 501
Produits	166 780	220 567	254 448	204 274	212 245	116 189

\* provisoire



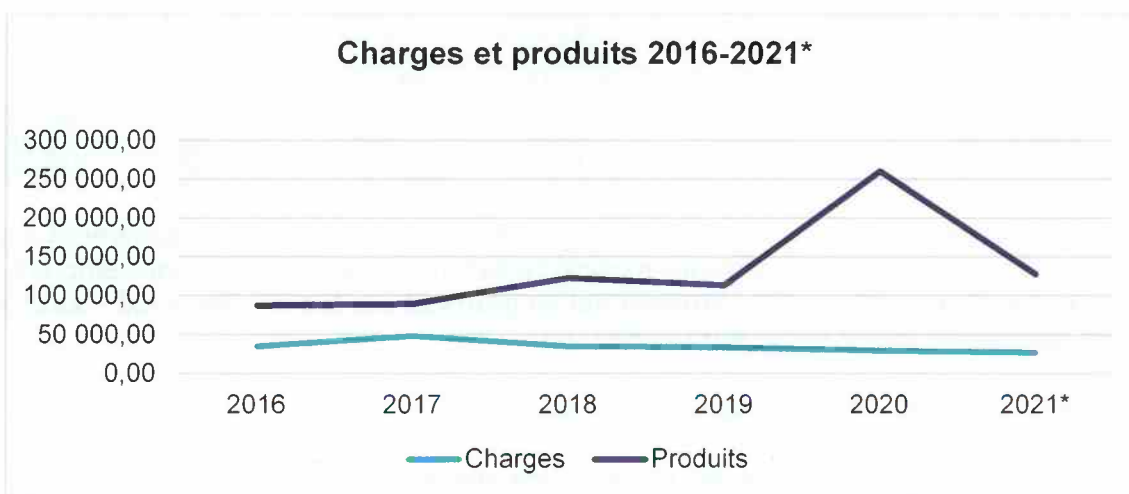
Les dépenses prévues en section d'investissement sont essentiellement liées à des travaux sur le réseau, à l'occasion des travaux de voirie imputés sur le budget général.

Total 2014-2019	Moyenne 2014-2019	2020	2021
544 821	90 803	152 954	94 092

## 2) Budget de l'assainissement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Charges	35 009,46	48 301,23	34 871,81	33 634,16	29 432,02	27 182,01
Produits	87 277,92	89 030,05	122 594,39	113 275,26	260 602,58	127 373,93

\* provisoire



Comme pour le budget annexe de l'eau, le budget annexe de l'assainissement enregistre, en section d'investissement, les dépenses prévues pour les travaux sur le réseau en accompagnement des travaux de voirie imputés sur le budget général.

Total 2014-2019	Moyenne 2014-2019	2020	2021
224 309	37 385	6 401	0

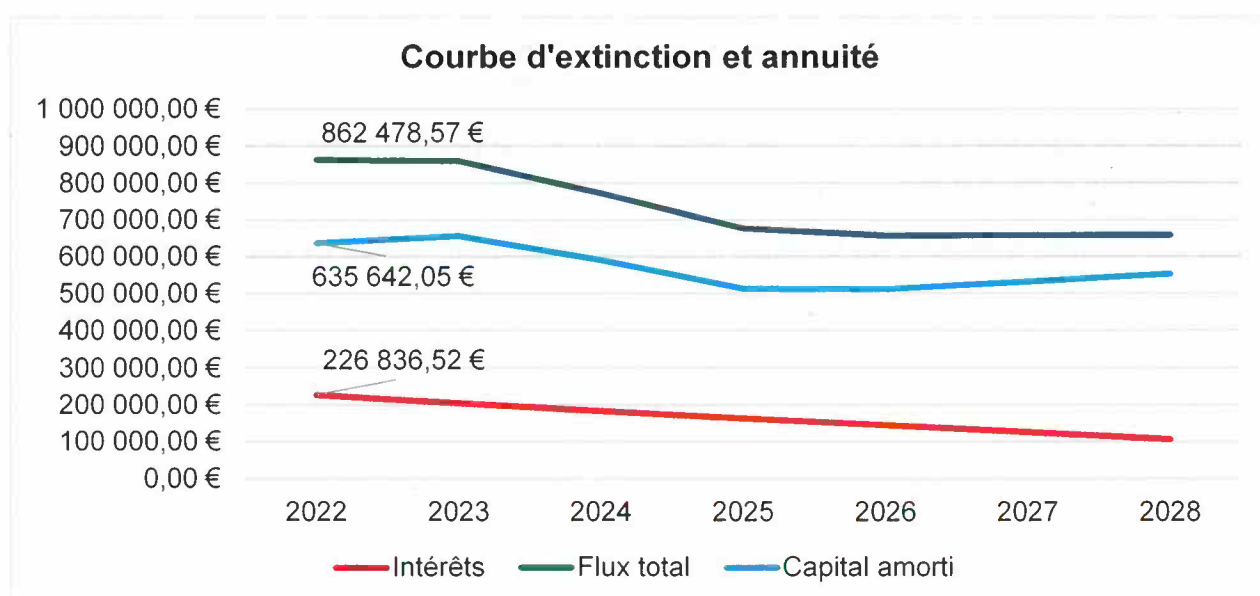
## État de la dette

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2021
Capital restant dû	10 733 434,36	<b>6 197 672,00</b>
Taux moyen (EX/Ex Annuel)	3,73%	<b>3,86%</b>
Durée de vie résiduelle moyenne	15 ans 3 mois	<b>10 ans</b>
Durée de vie moyenne	8 ans 6 mois	<b>5 ans 5 mois</b>

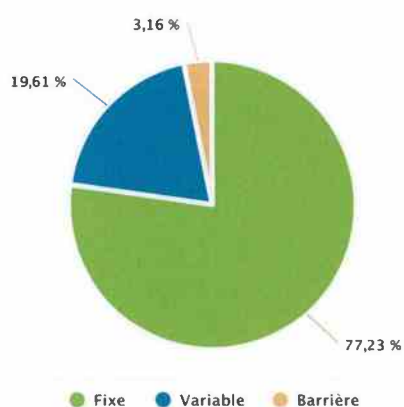
Le désendettement est très important sur la période : – 3,918M€.

Budget	CRD	Taux moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
Budget Principal	5 676 307.66 €	3,75 %	10 ans	5 ans	10
Budget Assainissement	302 395.57 €	5,25 %	12 ans	7 ans	2
Budget Eau	218 968.46 €	4,88 %	16 ans	9 ans	1

### 1) Annuité (tous budgets)



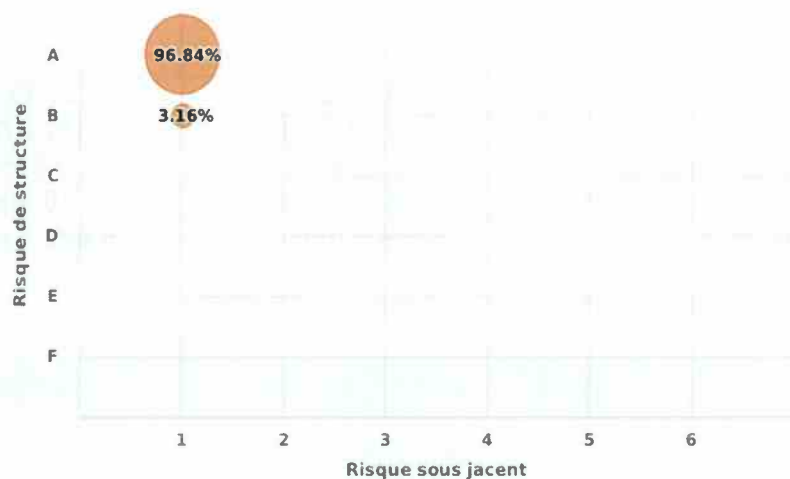
### 2) La dette selon la charte de bonne conduite



### Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	4 762 799 €	77,23%	4,69%
Variable	1 209 321 €	19,61%	0,61%
Barrière	195 079 €	3,16%	3,70%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>6 167 199 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,86%</b>

État généré au 26/01/2022



L'encours de dette de la Ville de Vittel est de 6 197 672 € au 31 décembre 2021. 77,23% des emprunts sont indexés à taux fixe. Ces emprunts permettent à la ville de sécuriser l'encours et apportent une visibilité concernant les échéances futures. Les emprunts variables représentent 19,61%, ce qui permet d'avoir une certaine souplesse dans la gestion de la dette et de bénéficier des taux courts historiquement bas. Enfin, la dette structurée représente 3,16% de l'encours.

**Le taux moyen s'établit à 3,86%** au 31 décembre 2021 et reste constant par rapport au taux moyen au 31 décembre 2019 (3,82%).

La dette est indexée à 96,84% sur le risque le plus faible possible (1A) **au 31 décembre 2021**.

## Les orientations 2022 et la prospective 2022-2026

### Les orientations 2022 :

#### Fonctionnement :

		<i>BP 2022 estimé</i>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>14 950 000,00</b>
013	Atténuation de charges	150 000,00
70	Produits des services	1 560 000,00
73	Impôts et taxes	9 800 000,00
74	Dotations et participations	3 000 000,00
75	Autres produits	440 000,00

**Les produits des services (70)** sont estimés sur une hypothèse prudente entre résultats 2020 (1 194 408) et moyenne des années 2014-2019 (1 714 910)

**Les chapitres impôts et taxes (73) et dotations (74)** sont impactés par la suppression de la Taxe d'Habitation et les compensations de l'État suite aux exonérations de base fiscale sur les établissements industriels

**Les autres produits sont identiques (75)** sont identiques aux années antérieures

		<i>BP 2022 estimé</i>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>13 779 000,00</b>
011	Charges à caractère général	4 950 000,00
012	Charges de personnels et assimilés	6 470 000,00
014	Atténuations de produits	776 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 250 000,00
66	Charges financières	205 000,00
67	Charges exceptionnelles	128 000,00

L'ensemble des charges est valorisé volontairement sur la base d'une année « normale » afin de pouvoir pallier toutes les éventualités.

#### Investissement

Comme précisé précédemment, le mandat 2014-2029 a permis un plan d'investissement pluriannuel de **20 827 039 €**.

Les subventions et aides diverses se sont élevées à **5 275 434 €**.

**Sans recours à l'emprunt** et grâce à la politique financière de maintien d'un taux d'épargne brute supérieur à 10 % chaque année, l'autofinancement s'est élevé à **15 551 605 € (74,67 %)**

En 2022, le budget d'investissement du budget général fera l'objet d'inscriptions plus prudentes que les années précédentes.

En effet, les impacts financiers de la crise restent encore incertains. Si, en cours d'année, les marges de manœuvre de la collectivité venaient à s'améliorer, ce budget fera l'objet d'une décision modificative à la fin du premier semestre qui permettra l'ouverture de nouveaux crédits.

	<b>BP+DM 2021</b>	<b>Estimations 2022</b>
Dépenses affectées	5 957 728,30	9 774 000,00
Dépenses non affectées	575 305,60	553 950,00
<b>Total</b>	<b>6 533 033,90</b>	<b>10 327 950,00</b>

## La prospective 2023-2026

Il paraît très complexe d'élaborer une prospective financière fiable portant sur plusieurs années sur la base de nombreuses incertitudes :

- ✓ Durée de la pandémie et de ses conséquences financières,
- ✓ Durée des conséquences sur les domaines touristique, thermal, culturel impactant très spécifiquement les budgets de la Ville de Vittel
- ✓ Réalité de l'accompagnement de l'État dans les conséquences de la crise et dans la réforme de la fiscalité...

### Les budgets de fonctionnement :

Aussi semble-il primordial de dégager, en premier lieu, une perspective d'évolution des recettes :

TOTAL RECETTES		BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
		15 111 500,00	15 134 000,00	15 159 000,00	15 187 000,00
013	Atténuation de charges	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
70	Produits des services	1 742 000,00	1 742 000,00	1 742 000,00	1 742 000,00
73	Impôts et taxes	9 969 500,00	10 142 000,00	10 317 000,00	10 495 000,00
74	Dotations et participations	2 750 000,00	2 600 000,00	2 450 000,00	2 300 000,00
75	Autres produits	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00

Les atténuations de charges (013), les produits des services (70) et les autres produits (75) sont figées sur la base de leurs moyennes 2014-2019 actant un retour à la normale progressif à partir de 2023.

Les impôts et taxes (73) progressent prudemment de 1,15 % par an sous l'influence de la revalorisation des bases annuelle et d'un retour progressif de la taxe de séjour et du produit des jeux.

Les dotations (74) chutent de 150 000€ par an en raison de la baisse programmée de la D.G.F.

**Au global, les recettes réelles se situent autour de 15 millions d'euros.**

Sur cette base, il convient de projeter une évolution des dépenses dans un scénario de gestion maîtrisée :

		BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 601 000,00</b>	<b>13 621 100,00</b>	<b>13 644 400,00</b>	<b>13 669 700,00</b>
011	Charges à caractère général	4 910 000,00	4 910 000,00	4 910 000,00	4 910 000,00
012	Charges de personnels et assimilés	6 490 000,00	6 530 000,00	6 570 000,00	6 612 000,00
014	Atténuations de produits	850 000,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 025 000,00	1 025 000,00	1 025 000,00	1 025 000,00
66	Charges financières	181 000,00	161 100,00	144 400,00	127 700,00
67	Charges exceptionnelles	145 000,00	145 000,00	145 000,00	145 000,00

L'objectif d'évolution des charges générales (011) est figé à son niveau 2021 sur l'ensemble de la période.

L'objectif d'évolution des charges de personnels (012) est bloqué à 0,5% par an de progression.

Les autres charges courantes (65), les charges exceptionnelles (67) sont figées à leur niveau 2021. Les charges financières (66) baissent suivant le schéma d'extinction de la dette déjà connu.



Sur la base de ces hypothèses, on **maintient l'objectif d'un taux de l'épargne brute supérieur ou égal à 10 % des recettes réelles de fonctionnement, essentiel au développement futur de la Ville de Vittel :**

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	13 601 000,00	13 621 100,00	13 644 400,00	13 669 700,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	15 111 500,00	15 134 000,00	15 159 000,00	15 187 000,00
Epargne Brute	<b>1 510 500,00</b>	<b>1 514 500,00</b>	<b>1 516 000,00</b>	<b>1 519 000,00</b>
Remboursement capital dette	613 000,00	545 000,00	472 000,00	490 000,00
Epargne nette	<b>897 500,00</b>	<b>967 900,00</b>	<b>1 042 600,00</b>	<b>1 027 300,00</b>
Taux d'épargne brute	<b>10,00%</b>	<b>10,01%</b>	<b>10,00%</b>	<b>10,00%</b>
011/DRF	36,10%	36,05%	35,99%	35,92%
012/DRF	47,72%	47,95%	48,16%	48,38%

L'épargne brute est stabilisée à 1,5 millions d'euros induisant une épargne nette entre 920 000 et 1 000 000 euros garantissant les capacités d'investissement.

Par ailleurs, les dépenses de charges générales sont maintenues à 36 % des dépenses réelles, les dépenses de personnels sont fixées entre 47 et 48 % des dépenses totales réelles.

Cette prudence budgétaire permet, de plus, de maintenir les charges incompressibles et conserver un ratio de rigidité structurelle inférieur à 40 %.

Dans l'esprit de la politique budgétaire poursuivie par la municipalité depuis 2014, **le scénario de cette gestion maîtrisée sera le référentiel financier de l'équipe municipale sur la période 2020-2026.**

Il devra cependant être ajusté en permanence en fonction de l'évolution réelle des recettes qui induira un redimensionnement des dépenses de même nature.

### **Les budgets d'investissement :**

L'estimation du plan pluriannuel d'investissement issu du recensement exhaustif des demandes des différents services et du programme municipal 2021-2026 avoisinent au total 29 millions d'euros sur la totalité de la période.

Sur la base du scénario de gestion maîtrisée des budgets de fonctionnement, les capacités d'autofinancement peuvent être projetées à **14,5 millions d'euros hors emprunt**. Les subventionnements potentiels sont évalués à **5,5 millions d'euros**.

Les capacités d'investissement sont donc estimées à **20 millions d'euros sans recours à l'emprunt**.

Le plan pluriannuel d'investissement devra donc être ajusté en fonction de cet écart de 9 millions d'euros sur la période 2021-2026. Le recours à l'emprunt sur des équipements structurants pourra éventuellement être discuté au regard de l'évolution réelle de l'épargne nette.

Plan pluri annuel d'investissements 2023-2026			
2023	2024	2025	2026
6 244 195,49 €	4 371 147,34 €	3 800 210,18 €	2 480 100,00 €

## Les orientations budgétaires par domaines de délégation

### RESSOURCES, MOYENS GÉNÉRAUX, CONTRÔLE DE GESTION

#### Finances

Comme évoqué dans le cours de ce rapport, la Ville de Vittel a subi un violent choc financier suite à la crise sanitaire en 2020 qui poursuit ses effets délétères en 2021.

Globalement, les deux périodes de confinement ont eu des répercussions sans précédent sur les finances communales. En effet, l'arrêt des activités touristiques, thermales, culturelles, sportives, scolaires... et les mesures d'accompagnement de la crise ont induit une perte totale de près de **1,5 millions d'euros** soit une baisse de 15 % sur l'exercice 2020.

Objet	Descriptif	Moyennes 2014-2019	Réalisé 2020	Bilan
Produits des services	Entrées piscine, spectacles, activités périscolaires	1 714 910	1 193 298	-521 612
Impôts et taxes	Impôts locaux, casino, tourisme...	11 614 760	11 367 733	-247 027
Dotations et participations	État	2 255 819	1 775 492	-480 327
Autres produits	Loyers et concessions	495 067	439 766	-55 301
Dépenses	Dépenses estimées en lien avec la crise COVID			-236 600
<b>TOTAL</b>				<b>-1 540 267</b>

L'article 21 de la loi de finances rectificative n°2020-935 du 30 juillet 2020 a institué un dispositif de garantie de recettes à destination des collectivités. En 2021, une compensation de 463 590 € a été versée à la Ville de Vittel pour 2020.

La perte globale pour l'année 2021 est évaluée à 1,2 millions d'euros. L'article 74 de la loi de finances 2021 n°2020-1721 du 29 décembre 2020 reconduit de dispositif pour l'année 2021.

	2020	2021*	Total 2020-2021
<b>Pertes globales</b>	1 540 267	1 298 000	2 838 267
<b>Compensations</b>	463 590	365 000	828 590
<b>Écart</b>	1 076 677	933 000	2 009 677

\* estimé

Le très bon niveau de trésorerie de la Ville de Vittel fin 2019 a permis d'absorber cette compensation partielle de recettes et **la violence du choc financier**.

Les bons résultats financiers ont servi **d'amortisseurs puissants** pour permettre la continuité des services, la préservation des emplois publics et les mesures d'aides et de soutiens divers.

Cependant, chacun comprendra dès lors que **la mise en œuvre des futurs budgets est très difficile en l'absence de réelles compensations de l'État**.

Malgré les différentes annonces gouvernementales récentes, il est quasiment certain que la ville continuera à subir drastiquement une diminution de ses dotations en particulier des diverses compensations.

Comme les années passées, toutes les pistes d'économies sont analysées avec la plus grande attention pour maintenir les charges incompressibles et conserver un ratio de rigidité structurelle inférieur à 40 %.

Comme le prévoit la lettre de cadrage annuelle, les dépenses de charges générales seront maintenues à 35 % des dépenses réelles, les dépenses de personnels seront fixées à 45 % des dépenses totales réelles.

Les contraintes et les objectifs demeurent encore plus forts que depuis 2014 pour maintenir un équilibre budgétaire. Cette politique prudente et rigoureuse est **la seule garante de notre capacité à rester libres de nos choix.**

✓ **Diminuer les coûts de fonctionnement**

L'effort en faveur de la dématérialisation des documents se poursuit, notamment avec l'installation de la fibre optique entre les sites municipaux et la gestion des factures.

Les groupements de commandes permettant de bénéficier d'un effet masse seront également reconduits.

Concernant les ressources humaines, l'opportunité de remplacer les agents sera, comme les années passées, analysée à chaque départ à la retraite.

✓ **Développer les cofinancements**

Comme les années précédentes, les investissements prioritaires retenus devront être soutenus par des cofinancements institutionnels. Les services de la Ville seront mobilisés autour de la recherche de ces aides, du montage et du suivi des dossiers auprès des services de l'État et de ses agences déconcentrées (Banque des Territoires...), du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales...

✓ **Développer l'optimisation et la pertinence des dépenses**

Pour améliorer encore la politique de rationalisation et d'optimisation des dépenses courantes, les services financiers de la Ville affineront encore le contrôle de gestion et l'exploitation des indicateurs issus de la comptabilité analytique.

Ces tableaux de bord de gestion permettront une évaluation plus précise de l'efficacité des actions mises en œuvre, le développement de synergies éventuelles, l'anticipation d'évolutions futures pour orienter plus finement les choix et les priorités de la Municipalité.

✓ **Emprunter à minima**

Pour 2022, le montant de l'emprunt d'équilibre sera déterminé en fonction des besoins et des subventions obtenues. À noter que, comme depuis les 7 années antérieures, les investissements 2021 ont pu être réalisés sans recours à l'emprunt.

## Ressources humaines :

**Le chapitre 012 « Charges de personnels et assimilés » est le plus important de la collectivité.**

La municipalité a poursuivi la politique de maîtrise de la masse salariale en maintenant le ratio des dépenses de personnels / dépenses réelles à 48,75 %. Les communes de même strate évoluent entre 50 et 55 %.

2014	2015	2016	2017
6 421 019,81	6 314 490,18	6 123 169,91	6 206 691,12
2018	2019	2020	2021
6 310 041,46	6 480 364,21	6 375 906,52	6 398 303,14

Parce que rien n'est possible au quotidien sans les 180 collaborateurs de la Ville et qu'ils sont au cœur des activités municipales, après un travail de concertation de plusieurs mois avec un CO.PIL pluridisciplinaire, la Municipalité a mis en place dès 2018 la refonte du régime indemnitaire des agents. Un travail d'ajustement complémentaire a eu lieu en 2019 pour affiner les critères d'évaluation et leurs cotations.

En réduisant les inégalités existantes sans léser les agents qui avaient une situation actuelle confortable, ce nouveau régime met en avant le présentisme et la manière de servir grâce à une enveloppe annuelle de 100 000 euros.



Il est complété par une amélioration des actions sociales en direction des agents grâce à l'adhésion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au Comité National d'Actions Sociales (C.N.A.S.) ouvrant de nouveaux services et de nouvelles prestations aux agents municipaux.

Pour une meilleure sécurisation des situations de travail, des dispositifs spécifiques ont été mis à disposition des personnels en position de travail isolé au premier trimestre 2019.

En 2020, plusieurs études ergonomiques de poste de travail ont permis des améliorations notables des conditions de travail. Des équipements de prévention des troubles musculo squelettiques ont été acquis : table électrique à hauteur variable, gilets de protections dorsaux, fauteuils et souris d'ordinateur ergonomiques...

Depuis 2018 également, le C.H.S.C.T. a initié une démarche **Evolution et Relations en Santé au Travail (EVREST)** permettant l'analyse et le suivi des différents aspects du travail et de la santé des collaborateurs. Après une restitution et un travail en ateliers début 2020, un plan d'actions pluriannuelles a été acté.

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret 2019-1265 relatif aux lignes directrices de gestion a conduit la Municipalité en 2021 à engager une démarche pluridisciplinaire autour des règles de gestion du temps de travail.

Onze séances de travail participatives ont permis la rédaction d'un Règlement Intérieur de Gestion du Temps de Travail applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Un système automatisé et informatique de suivi du temps de travail sera déployé courant 2022 afin d'assurer simplicité, cohérence, transparence et fiabilité.

2022 sera l'occasion de poursuivre les discussions autour de

- ✓ La charte du télétravail,
- ✓ La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire,
- ✓ La mise en place du Comité Social Territorial au 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui remplacera le Comité Technique et le C.H.S.C.T. à l'issue des prochaines élections professionnelles de décembre 2022.

## La Commission de Contrôle Financier :

Par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer la commission de contrôle financier, chargée de contrôler l'exécution des conventions financières passées avec les entreprises au titre d'une délégation de service public (DSP), d'un marché public de services publics, d'un contrat de partenariat lorsqu'il comprend la gestion d'une mission de service public ou d'une garantie d'emprunt. Elle s'est réunie le 16 septembre et a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour l'ensemble des comptes présentés :

Délégations de Service Public	Contrats de partenariats ou garantie d'emprunt
Camping	S.P.L. Destination Vittel Contrexéville
Casino	Vittel Câble
Chauffage urbain	Vittel Sport
Eau et assainissement	Thermes de Vittel
Plais des Congrès	A.I.R.

## L'état civil :

En avril puis juin 2022 devraient se tenir les élections présidentielles et législatives. L'évolution de la situation épidémique lors de ces deux scrutins a conduit la municipalité à modifier l'emplacement des bureaux de vote 3 et 4 pour assurer une sécurisation optimale des opérations électorales comme pour les élections départementales et régionales de 2021.

## La cité administrative et les bâtiments municipaux :

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé, début 2020, l'entrée principale de l'Hôtel de Ville a été dotée d'une ouverture de porte automatisée. En 2021, la porte arrière de la Mairie a été changée, un programme pluri annuel de remplacement des serrures des bureaux par des serrures électroniques a débuté et devrait se poursuivre en 2022. Pour permettre une qualité optimale de transmission, un équipement renouvelé de visio conférence, acquis fin 2021, a été mis en place début 2022.

Une réflexion devrait s'engager courant 2022 dans le cadre du potentiel déménagement de la trésorerie dans les locaux actuels du service des impôts qui devrait être réhabilité.

Pour faire face à la situation épidémique, la Ville a acquis plusieurs dizaines de milliers de masques qui sont distribués aux collaborateurs municipaux. Pour assurer des conditions de fonctionnement optimal, l'ensemble des bureaux a été équipé de plexiglas protecteurs. Toutes les entrées des bâtiments municipaux ont été dotées de 20 bornes de solution hydro alcoolique.

C.P.O.	6	Ecole de musique	1
Palais des congrès	2	Salle du Moulin	1
Mairie	2	Maison des associations	1
Maison de l'enfance	1	Cinéma	2
Restaurant scolaire	1	Bibliothèque	1
Police	1	Centre Technique Municipal	1

## Le centre vaccinal

Dans le cadre de la campagne vaccinale contre la COVID-19 et après avoir obtenu l'accord des autorités de santé et de l'État, la ville de Vittel a mis en place un centre de vaccination, dès février 2021, pour couvrir les besoins de la population de Vittel et du territoire de la Communauté de Communes Terre d'Eau.

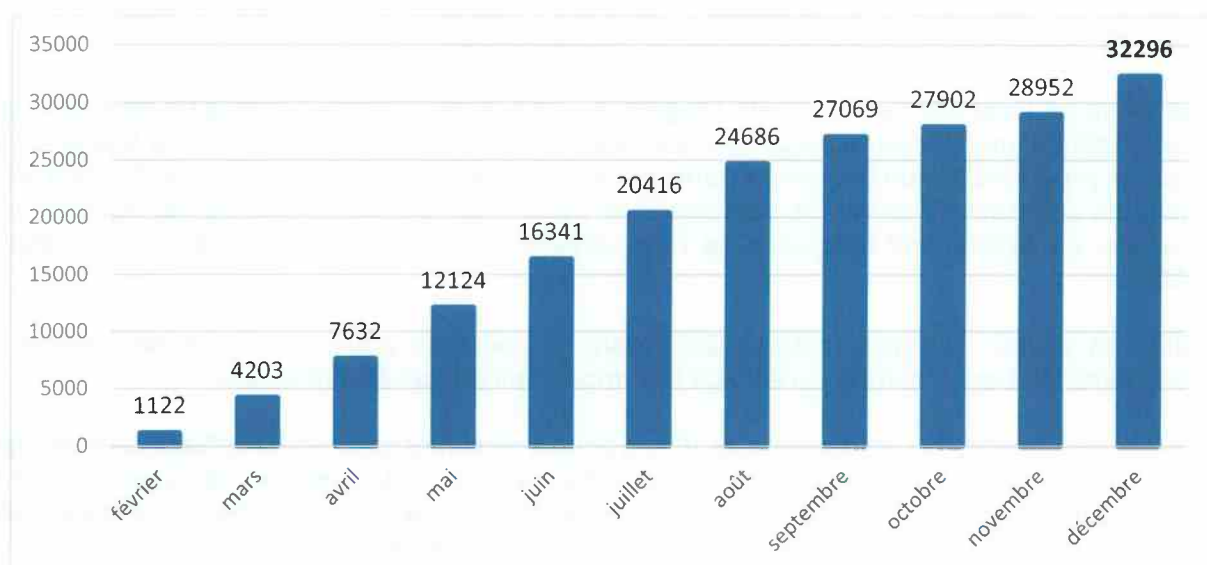
Il est le fruit d'un travail en partenariat avec :

- ✓ Le Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien : prise en charge de certains matériels, acheminement des vaccins, gestion de la plateforme de rendez-vous Docto lib,
- ✓ La Communauté de Communes Terre d'Eau : mise en place d'une navette sur le territoire pour faciliter l'accès des personnes vulnérables et à mobilité réduite,
- ✓ La Ville de Contrexéville : apport de moyens humains,
- ✓ La Ville de Vittel : supports matériels et logistiques, personnels permanents, locaux...

Situé de février à juin 2021, pendant la période de fermeture administrative, au Palais des Congrès, il est transféré depuis début juillet à la salle du Moulin.

Son fonctionnement repose sur un élan impressionnant de bénévoles, de personnels rémunérés par la Ville (étudiants et employés territoriaux) et de personnels médicaux et paramédicaux libéraux et retraités. Depuis sa création, c'est plus de 130 personnes différentes qui ont participé à son fonctionnement. Grâce à leur implication, plus de 32 000 doses ont pu être réalisées dans ce centre qui fait partie des 7 centres permanents des Vosges.





Reposant financièrement entièrement sur la Ville de Vittel, une partie des frais engagés a été compensée partiellement par un Fond d'Intervention Régional de l'Agence Régionale de Santé.

En 2022, il poursuivra son fonctionnement en fonction de l'évolution de la situation épidémique.

## TOURISME, THERMALISME :

### Vittel, Horizon 2030 :

La ville de Vittel connaît, depuis des dizaines d'années, une fréquentation touristique importante liée notamment à l'activité des thermes et du SPA attenant, du palais des congrès et du pôle sport mais aussi plus généralement de tous les acteurs touristiques.

À ce titre, elle représente un important pôle touristique pour la destination Vosges, elle-même inscrite dans les schémas de développement touristique de la Région Grand Est et du Département des Vosges. La ville tient à conserver sa place dans ce contexte touristique qui constitue une ressource économique essentielle du territoire de la plaine et du département.

Le partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'agence de développement Atout France (unique opérateur touristique de l'État) a permis de confier au cabinet Ernst et Young (E.Y.) l'élaboration d'un plan stratégique et opérationnel d'ensemble concret en 2019. Ses conclusions opérationnelles contribuent à orienter la stratégie de destination touristique de la Ville.

Ce repositionnement global de l'offre touristique fait l'objet d'un partenariat avec l'État et ses agences dédiées, la région Grand Est, le Conseil Départemental, la Banque des Territoires. La destination Vittel a été validée par le comité interministériel en collaboration avec France Ingénierie Tourisme.

Le projet « Vittel Horizon 2030 » qui en résulte est volontariste et d'envergure. Il doit non seulement **conforter l'implication des différents acteurs privés ou institutionnels déjà associés à la ville** mais également permettre un **rajeunissement de la destination, un enrichissement de l'offre dans toutes ses composantes ainsi qu'une diversification de ses clientèles**. Ses grandes orientations visent à aboutir à :

- ✓ un plan de restructuration de ses actifs stratégiques que sont notamment l'établissement thermal, les établissements hôteliers et de restauration, le palais des congrès, le casino, le centre de préparation omnisports ;
- ✓ un positionnement plus qualitatif et plus contemporain qui réponde mieux aux aspirations de la clientèle ;
- ✓ un partenariat soutenu avec les acteurs privés et publics de la destination.

Active sur le volet touristique, la ville de Vittel l'est aussi sur le volet résidentiel sur lequel elle souhaite agir en parfaite complémentarité avec sa stratégie touristique :

Après avoir candidaté conjointement avec Contrexéville, la ville de Vittel est lauréate de l'appel à projet « bourg centre » associant l'État et le Département des Vosges. Ce dispositif permet un accompagnement à la requalification urbaine et à la revitalisation économique des communes supportant des charges de centralité. Il prévoit la mise en œuvre d'un programme d'actions comprenant l'accompagnement au traitement de l'habitat privé dégradé, la résorption des friches commerciales industrielles et hôtelières et divers aménagement urbains (stationnement, mobilité douce, espaces publics).

Dans les années à venir, il va s'agir pour la ville de mettre progressivement en œuvre son projet global de développement d'investissements touchant tous les domaines : le bien être, l'hôtellerie, le commerce, le divertissement, la restauration, les sports et loisirs et les aménagements publics.

La Banque des Territoires veut soutenir la ville dans ce projet structurant et a affirmé son soutien, aux côtés de la Région Grand Est, du Département des Vosges et de l'État, en l'accompagnant à plusieurs niveaux et notamment :

- ✓ ingénierie et conseils pour accompagner les projets ;
- ✓ financements de long terme sur fonds d'épargne ;
- ✓ investissements en fonds propres de long terme dans des domaines d'utilité collective afin de générer des effets d'entraînement et de favoriser la constitution de partenariats

Depuis des décennies, le Club Med est l'opérateur touristique de référence de Vittel, exploitant plusieurs actifs, propriété du groupe Rolaco, et constituant un moteur de développement et de rayonnement. Dans le cadre de sa stratégie de montée en gamme, le Club a décidé de se recentrer sur l'actif le plus emblématique : l'Hôtel Ermitage.

Avant même la décision du Club Med, la Ville de Vittel avait engagé une réflexion d'envergure concernant l'ensemble des actifs exploités jusqu'à présent par le Club Med.

À l'initiative de la Ville, des financeurs privés et publics ont été associés à cette réflexion afin de relancer la destination en lien avec des opérateurs exploitants et de nouveaux investisseurs.

Ce projet structurant vise le maintien de près de 255 emplois directs à Vittel avec des retombées économiques importantes pour le territoire et l'ensemble des acteurs locaux.

Ce programme est organisé autour de deux projets : l'un porté par un opérateur privé intégrant, aux côtés de la Banque des Territoires, un pool d'investisseurs et visant à impliquer deux opérateurs, dont le Club Med ; le second est porté collectivement par les acteurs publics que sont la Commune, le Département et la Région.

Ce projet portera sur l'acquisition de biens immobiliers, via un portefeuille public en indivision entre la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges et la Ville de Vittel en vue de l'acquisition d'un ensemble immobilier composé du Petit théâtre, de l'ex-Casino et du Vittel Palace ainsi que tout ou partie du foncier non bâti.

Pour cette acquisition, les partenaires publics devraient mobiliser jusqu'à 7,5 M€ net vendeur dans le respect des conditions légales d'acquisitions immobilières. Cette acquisition restera conditionnée à une estimation des actifs immobiliers par les services des domaines actuellement en cours.

En parallèle, une étude sur la destination finale des actifs, les modalités d'exploitation ainsi que le modèle économique sous-jacent est en cours, via une Assistance à Maitrise d'Ouvrage, afin d'accompagner les collectivités dans la définition d'un prévisionnel sur la destination desdits actifs. La conclusion de l'opération d'acquisition des bâtiments du pôle public est intimement liée à la mise en œuvre des projets privés. La réussite des deux opérations (publique et privée) est conditionnée au bouclage global du projet.

Ce projet ambitieux, structurant, permettra – grâce à l'engagement et au soutien des trois collectivités et de la Banque des Territoires – de sécuriser l'avenir et les perspectives de croissance de Vittel à horizon 2030 et au-delà.

Le Conseil Municipal a approuvé le 13 décembre dernier l'acquisition en indivision des bâtiments du pôle public par la ville de Vittel à hauteur maximum de 2,5 M€ parité égale avec la Région Grand Est et le Conseil Départemental. L'ensemble immobilier est composé du Petit théâtre, de l'ex-Casino et du Vittel Palace ainsi que tout ou partie du foncier non bâti.

## **L'établissement thermal :**

Les Thermes de Vittel sont exploités par une société d'économie mixte depuis 2007 dont la ville est actionnaire à 74,12 %.

Depuis 2014, la situation financière présente chaque année des résultats positifs. Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'élevait à 4 523 665 € contre 4 542 387 €, en 2018.

Le résultat net de l'exercice 2019 était de 58 197 € alors qu'il s'élevait à 46 772 €, en 2018.

En 2019, 5 060 curistes ont fréquenté l'établissement thermal, représentant 73,5 % du chiffre d'affaires.

1 422 nouveaux curistes ont été reçus. La fréquentation SPA est pratiquement stable avec 20 814 entrées en 2019 (21 454 en 2018), baisse s'expliquant par une saison écourtée d'un mois et demi du fait des travaux de modernisation.

La clientèle SPA est originaire à 64 % de la région Grand Est et à 38 % des Vosges. La plupart des charges sont maîtrisées.



Sur 170 stations thermales françaises, celle de Vittel est classée en 31<sup>ème</sup> position au plan national. En France, le nombre de curistes s'élève à environ 600 000, nombre en baisse (- 3 %) alors que Vittel a progressé de 1,9 % en 2019, après les 3,7 % de 2018.

Toutefois, suite à la crise sanitaire du Covid 19, les résultats 2020 et 2021 sont nettement moins bons. Un plan de rationalisation des charges a été élaboré avec l'expert-comptable : Mise en place de deux prêts d'État de 800 000 € (non activés à cette heure) pour sécuriser la structure.

La Ville a engagé en 2019 une première phase de travaux d'un montant d'environ 300 000 € avec les créations de nouveaux espaces dans le SPA dotés de systèmes originaux de douches (froid, chaud, gravité, pluie...). En 2020 et 2021, des travaux d'entretien annuels (peintures dôme et plafonds, changements de pompes et de portes...) ont été réalisés.

Au global depuis 2008, ce sont 13,4 millions d'euros cumulés qui ont été investis dans l'établissement thermal par la Ville de Vittel.

Pour autant, l'exploitation des thermes représente une véritable spécificité professionnelle nécessitant des moyens humains et une technicité dont la collectivité ne dispose pas. Par ailleurs, l'établissement thermal nécessite des investissements que la ville n'a pas l'intention de réaliser. C'est pourquoi la Ville a décidé de recourir à un contrat de concession sous forme de délégation de service public, afin de confier le développement et la gestion de l'établissement thermal à un opérateur spécialisé disposant des compétences de nature à garantir le fonctionnement pérenne du service public, dans le respect des conditions et objectifs fixés par la ville. Cette procédure se déclinera sur le premier semestre 2022.

## Le Casino :

La délégation de service publique du casino de Vittel est détenue depuis 2005 par le groupe Viking Casinos, possédant 11 casinos en France. Sur un peu plus de 1 500 m<sup>2</sup>, le casino emploie 33 salariés permanents (45 rémunérés par an). Il réalise en moyenne chaque année 6,8 millions de produits bruts des jeux permettant à la Ville de recevoir annuellement environ 615 000 €.

Par-delà le partenariat renforcé avec le Casino en particulier en matière culturelle, 2020 a été l'année du renouvellement de la Délégation de Service Public incluant son transfert dans de nouveaux locaux à proximité de l'hôtel des Thermes.

Le nouveau contrat de délégation de service public signé avec la Société du Casino de Vittel (groupe Vikings), et prenant effet le 6 août 2020, dispose par ailleurs que

- ✓ le prélèvement sur le produit brut des jeux est reconduit au taux de 9%
- ✓ le concessionnaire s'engage à contribuer au développement culturel en finançant une contribution annuelle de cent cinquante mille euros (150 000 €) HT
- ✓ la Ville redevenant propriétaire des locaux actuels percevra un loyer annuel de 20 000 € HT jusqu'au transfert. Ces deux dispositions ne figuraient pas dans la précédente délégation de service public.

2020 et 2021 ont été aussi des années particulièrement difficiles pour le Casino en raison des deux périodes de confinement et de fermetures administratives récurrentes de plusieurs mois.

En 2022, dans le cadre du calendrier de la délégation de service public, le Casino devrait déposer son projet finalisé de transfert du casino dans ses nouveaux locaux.

## L'hôtel des Thermes :

À l'issue d'un travail de concertation discret mais intense de plus d'une année, la requalification hôtelière de ce joyau du patrimoine Vitteltois, redevenu propriété de la Ville courant 2020, a fait l'objet d'un appel à projet, début 2020, en direction d'investisseurs privés afin de vendre ce bâtiment qu'elle a acquis courant 2020 après une procédure longue et complexe. Après 14 retraits de dossiers, seul le groupe Viking a répondu à la première phase de l'appel à projet le 24 février 2020 et a été retenu par la collectivité. La seconde phase prévoyait le dépôt d'une offre pour le 25 avril 2020.

La crise sanitaire a bouleversé le calendrier et les possibilités pour le candidat de rendre une offre dans ces délais.

Le 28 septembre 2020, le Président Fondateur de Viking, Monsieur Serge FOUCHER et son Directeur Général, Monsieur Luc LE BORGNE, accompagnés de Monsieur et Madame MERMAZ, directeurs du casino de Vittel sont intervenus devant l'ensemble des élus du conseil municipal, en commission tourisme élargie afin de présenter l'état d'avancement du projet et de demander le report l'échéance du dépôt du dossier à la mi-janvier 2021.

Si ces investisseurs se montrent intéressés pour l'exploiter, le montant des travaux à réaliser pour le remettre en état ne leur permet pas d'assumer l'intégralité des frais.

C'est pourquoi la ville a décidé d'engager les travaux de clos, de couvert, de structure et d'aménagements extérieurs en supprimant l'aspect de verrière paysagère urbaine de ce bâtiment dégradé. Cette phase de réhabilitation constitue la première étape d'un projet plus général de revitalisation de la station et du renouvellement du positionnement et de l'offre de la destination tendant à s'appuyer sur un positionnement plus qualitatif et plus moderne, articulé autour de la vitalité, la sérénité et l'élégance et affirmé par une ambitieuse stratégie marketing à co construire avec les opérateurs présents.

Les travaux envisagés portent sur :

- ✓ la vérification de la charpente et de la toiture et rénovation en tant que de besoin.
- ✓ la vérification et la rénovation éventuelle de la solidité des structures porteuses (dalles des étages, piliers).
- ✓ la rénovation de la façade : enduits et parements
- ✓ la réfection des menuiseries extérieures
- ✓ les aménagements sommaires des extérieurs

L'opération devrait être finalisée en décembre 2022.

## La galerie et le Parc Thermal :

Fleuron de notre patrimoine architectural, les travaux de restauration de la galerie thermale de 2 730 m<sup>2</sup> ont pris fin en juillet 2019.

Vittel va ainsi offrir aux habitants du territoire un cadre encore plus agréable mais surtout assurer le développement touristique de la station.

Dans le cadre d'une autorisation de programme de plus de 6 millions d'euros, modifiée le 24 février 2020, cet investissement important a été financé par les partenaires institutionnels tels que l'État, la Région et le Département mais aussi des généreux donateurs tels la Fondation du Patrimoine. Commencés à l'automne 2015, les travaux ont permis la rénovation des couvertures et de la structure métallique, la reprise des staffs, des peintures et l'éclairage.

Total	CP2013	CP2014	CP2015	CP2016
<b>4 251 229,68€</b>	165 726,37 €	1 408 175,49 €	187 549,95 €	1 255 495,05 €
CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
1 271,63 €	98 643,21 €	1 134 367,98 €	4 489,78	7 245 ,67

Il convient d'ouvrir, dans les prochaines années, les études permettant la réfection du pavillon de Grande Source et des boutiques jouxtant cette galerie.

Autre fleuron de notre patrimoine naturel, la Ville intensifiera également les diverses actions d'améliorations dans le parc thermal :

Après avoir investi d'importants moyens dans la réhabilitation de la grande galerie thermale, la Ville de Vittel poursuit ses efforts dans la valorisation de son remarquable patrimoine thermal afin de dynamiser son activité touristique, majeure pour l'économie du territoire de l'ouest des Vosges.



Bien qu'ouvert au public, le parc thermal est une propriété privée de la Société Générale des Eaux Minérales de Vittel. La Ville participe financièrement à son entretien chaque année à hauteur de 290 000 €. Dans la perspective d'un développement durable de l'attractivité de la station thermale, la ville de Vittel a sollicité le propriétaire pour obtenir le droit d'intervenir sur sa propriété et de financer des travaux sur le sol d'autrui. Ainsi, les engagements de la ville et l'accord du propriétaire ont été matérialisés en 2020 par un prêt à usage d'une durée de 50 ans.

Ce nouveau projet de valorisation du patrimoine bâti, en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France est mis en œuvre autour de deux axes :

- ✓ La création d'un sentier patrimonial avec signalisation physique des immeubles ou quartiers thermaux dans le parc thermal et au centre de Vittel : mise en place de pupitres et ou de plaques de présentation du monument avec un QR code en 5 langues (français, anglais, néerlandais, allemand, chinois)
- ✓ La requalification de l'éclairage dans le parc thermal, pour l'optimiser et desservir les allées principales complétées des immeubles inscrits sur la liste des monuments historiques, qui pourront ainsi être mis en lumière : restauration et mise en peinture des 16 lampadaires inscrits aux monuments historiques, densification de l'éclairage dans les allées principales menant aux parkings...

Le projet tend également à prévoir la mise en place d'un réseau internet avec bornes WIFI et de câbles permettant de sonoriser les lieux.

Cette opération d'un budget de 536 430 € est subventionnée à 71 % conjointement par l'État (Contrat de ruralité et DRAC), la Région Grand Est et le Conseil Départemental.

Par ailleurs, et par-delà l'installation d'une quarantaine de racks à vélo en 2020, et comme pour le chalet « Law Tennis » ou le pavillon « Émeraude » dans le cadre de Thermalire, la Ville poursuivra la réouverture de certains édicules du parc en partenariat avec des associations ou la bibliothèque.

Enfin, comme en 2020 et 2021, des emplois saisonniers en job d'été accueilleront, informeront et orienteront les touristes et les curistes sous la galerie thermale et ont été dotés d'un triporteur pour parcourir le parc thermal.

Afin d'élargir encore le rayonnement de cet écrin naturel, la municipalité a ouvert deux dossiers d'avenir importants :

- ✓ La reconnaissance en Jardin et Parc remarquable :

L'attribution de ce label de 5 années reconductibles est liée au dépôt d'un dossier mis en place dans chaque région de France et qui devrait aboutir en 2022. Les jardins et parcs remarquables offrent ainsi de grandes qualités, tant au niveau de l'accueil du public que de l'intérêt culturel, esthétique et botanique des lieux. S'y ajoutent une dimension historique quand ils entourent des monuments, des édifices classés ou inscrits (Galerie, Hôtels),

- ✓ L'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco :

Dès 2021, la ville s'est engagée dans une procédure à plus long terme : l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Les villes doivent démontrer leur **Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)** : Certains biens de notre patrimoine culturel et naturel sont inestimables et irremplaçables : Ils ont une valeur universelle exceptionnelle pour l'Humanité qu'il faut protéger, conserver et transmettre aux générations futures.

Sous le nom des **Great Spas of Europe** (les Grandes Villes d'Eaux d'Europe), 16 villes représentatives du thermalisme européen se sont réunies pour défendre une candidature commune à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco créée en 1972. Vittel sera la 17<sup>ème</sup>, rejoignant Vichy, seule autre ville française.

## La Forêt Parc :

L'année 2018 a vu l'ouverture des hébergements insolites et le développement du parc animalier grâce à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Vit Tel Ta Nature » avec un projet pédagogique destiné non seulement aux touristes, mais aussi aux scolaires et aux familles du territoire.

La gestion du parc animalier par ses soins répond à une demande de la ville de Vittel : initialement appelé parc à gibiers, cet espace est cher aux Vittellois qui apprécient aller le visiter. La S.C.I.C. assure un suivi, une alimentation et un entretien optimal des animaux du parc et de leur habitat. Elle projette également d'installer des panneaux explicatifs près des enclos, d'accueillir de nouvelles espèces et de proposer de nouvelles activités (anniversaires d'enfants, ateliers de médiation animale...)

La Ville continuera d'accompagner ce projet en améliorant l'accès, l'équipement et la signalisation du parc. Une première tranche de structures dédiées à la pratique sportive en plein air a été mise en place en 2019 et a été complétée en 2020 par de nouvelles installations ludiques et sportives. En 2021, le cheminement a été créé autour des agrès sportifs et des panneaux signalétiques au niveau du rond-point, en adéquation avec le site, ont été installés. Par ailleurs, des débits mètres ont été installés sur le réseau d'eau potable pour un meilleur suivi des consommations et un dépistage plus fin des fuites potentielles.

2022 verra la finalisation de mise aux normes du réseau d'eaux usées

## Le camping :

Sur une surface de 2,24 hectares, le camping de Vittel, classé trois étoiles, dispose de 77 emplacements auxquels s'ajoutent 12 mobiles-homes, deux blocs sanitaires, un chalet d'accueil. Par délibération du 24 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé le choix de confier la délégation de service public du camping à la société Aquadis Loisirs, pour une durée de quinze ans, du 31 mai 2006 jusqu'au 30 mai 2021.

L'échéance du contrat et la volonté de renforcer l'attrait de la destination a conduit la collectivité à s'interroger sur l'avenir de cet équipement d'hébergement de plein air. En effet, le camping nécessite d'importants investissements pour être mis aux standards actuels de l'hôtellerie de plein air. La délégation a donc été prolongée de 6 mois jusqu'au 30 octobre 2021.

Dans le même temps, le contexte sanitaire a bouleversé les repères et mit en évidence les besoins croissants de nature et de garanties autour de la santé.

La maîtrise stratégique des hébergements du camping Vittellois est donc apparue essentielle et a confirmé la nécessité d'une analyse globale et fine de cet actif, à mener avant l'échéance de la D.S.P., en complément de l'étude initiale.

Un cabinet spécialisé a donc été recruté afin de recueillir tout élément de ressource et conseils susceptibles de faciliter le choix du futur mode de gestion de cet outil touristique.

Deux étapes ont été envisagées pour ce projet :

- ✓ État des lieux et diagnostic, analyse stratégique, comparaison des modes de gestion réalisés en 2020
- ✓ Accompagnement (A.M.O.) dans la mise en œuvre de la procédure à retenir : D.S.P. ou vente qui se déroulera en 2021.

Les délais de réalisation de la prestation ont permis aux élus de se positionner fin octobre 2021 afin d'éviter toute année blanche. La Caisse des Dépôts et Consignations a accompagné financièrement cette étude.

La procédure de D.S.P. a permis de confier la gestion et l'exploitation du camping du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2041 à la société SEASONOVA qui a répondu de manière comparativement plus satisfaisante aux attentes de la Ville pour les principaux motifs suivants :

- ✓ Une adéquation globale de l'offre proposée avec les attentes exprimées par la collectivité dans le document de consultation et pendant les négociations.
- ✓ Un positionnement nature affirmé, fondé sur la mise en place d'équipements et services en cohérence avec le site d'implantation,
- ✓ La prise en considération des besoins des clientèles curistes par le choix d'une offre locative adaptée et l'aménagement d'un espace de convivialité dans un bâtiment couvert,

- ✓ Une montée en gamme rapide avec la mise en place d'investissements structurants dès 2022 et la totalité du projet mis en place pour la saison 2024.
- ✓ Un développement pragmatique de l'offre locative avec 45 hébergements dont une vingtaine d'hébergements d'image (tentes bivouac et écolodges),
- ✓ Des grilles tarifaires proposées cohérentes, conformes au niveau de classement et de positionnement envisagé pour le site,
- ✓ La mise en place d'une gestion fondée sur la présence sur site d'un couple à l'année (hébergement de fonction créé) permettant de pérenniser l'emploi sur le camping et d'accueillir en mode de fonctionnement restreint les clientèles camping-caristes en dehors des périodes d'ouverture du terrain,
- ✓ Des compétences avérées pour la commercialisation vers les clientèles cibles d'établissements d'Hôtellerie de plein air,
- ✓ Une politique d'animation mesurée de pleine saison apparaissant être correctement dimensionnée en adéquation avec les complémentarités existantes sur le territoire,
- ✓ Un niveau d'investissements en aménagements structurants de plus de 700 000 € HT intégrant la reprise de l'accueil, la création d'un logement de personnel, la création d'un espace de petite restauration et piscine, la viabilisation de l'extension du camping pour l'implantation d'une vingtaine d'hébergements locatifs raccordés, et la structuration rationnelle des infrastructures du camping en cohérence avec le positionnement thématique de l'opérateur,
- ✓ Un engagement ferme de réinvestissement significatif pour le renouvellement de l'offre locative du camping (1 230 000 € HT), dès 2022
- ✓ Une assise économique, des disponibilités financières qui apportent des apaisements quant à la capacité du candidat à mener à bien le programme,
- ✓ La redevance fondée sur le principe du reversement de 5% du chiffre d'affaires généré par l'hébergement, avec un minimum garanti de 10 000€HT dès la troisième année d'exploitation. Le montant de la redevance corrélé au chiffre d'affaires effectif de l'exploitation, permet à la collectivité de profiter des potentielles surperformances de recettes qui pourraient être réalisées par le délégataire par rapport à son prévisionnel d'exploitation.

## Le palais des Congrès :

La gestion du palais des congrès de la ville a été confiée à l'association Vittel Congrès et Tourisme pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2020. Par avenant portant changement de titulaire, la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville est devenue le titulaire du contrat le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Arrivant au terme de cette délégation, une nouvelle consultation aurait dû être lancée en avril 2020. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, les modalités du cahier des charges n'ont pas pu être mises au point, générant ainsi un retard de calendrier et l'assemblée délibérante n'a pas pu se réunir. Aussi, par voie d'avenant, la délégation de service public relative à l'exploitation du Palais des Congrès a été prolongée de trois mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020. La nouvelle délégation a été à nouveau confiée à la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville au Conseil du 10 décembre 2020. Une subvention de fonctionnement de 190 000 € est versée par la collectivité en compensation des contraintes de service public.

Après une opération de relookage de ses entrées latérales en 2019, cette installation de 2 500 m<sup>2</sup>, accueillant entre autres un amphithéâtre de 1 258 places, a fait l'objet d'amélioration quant au contrôle et à la gestion de ses installations de chauffage en 2020.

En 2021, une opération importante de renouvellement du plateau scénique a été engagée pour garantir l'accueil des spectacles de la saison culturelle dans des conditions optimales.

Du 2 février au 30 juin 2021, le Palais a accueilli le centre de vaccination de Vittel pendant la période de fermeture administrative.

La gestion de la centrale de chauffage a été totalement renouvelée. Les drapeaux extérieurs, les équipements WIFI, de visio conférences ont été entièrement changés. En 2022, la centrale incendie devrait être renouvelée.

## La Maison du Patrimoine

Partenaire essentiel de la politique touristique, la maison du patrimoine participe à la mise en valeur des bâtiments remarquables de la Ville dans le cadre du déploiement de l'application « places des Vosges ».

2022 devrait permettre des travaux d'agrandissement de ces locaux avec la création de nouvelles salles dans le bâtiment mis à disposition par la Ville de Vittel.

## La Société Publique Locale Destination Vittel Contrexéville

Afin d'opérer le transfert de la compétence « promotion du tourisme » imposé par la loi NOTRÉ, les villes de Vittel et de Contrexéville ainsi que les communautés de communes Terre d'Eau Vittel-Contrexéville et de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny ont créé, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville.

Actionnaires depuis 2019	% du capital	Nombres d'actions	Valeur
Communauté de communes Terre d'Eau	66,7	2 000	200 000
Ville de Vittel	20	600	60 000
Ville de Contrexéville	13,3	400	40 000

Afin de finaliser le processus de transfert, la Communauté de Communes Terre d'Eau a décidé par délibération du 22 juin 2017 de créer un office de tourisme intercommunal et d'en confier la gestion à la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville.

En outre, dans le cadre de son objet social, la S.P.L. gère pour la ville de Vittel le palais des congrès, dans le cadre d'un contrat d'affermage, renouvelé en 2020.

L'ensemble de ces axes touristiques de Vittel sont développés avec le concours de la Société Publique Locale (SPL) Destination Vittel Contrexéville, outil qui réunit les villes thermales et la communauté de communes Terre d'Eau. Comme évoqué précédemment l'année 2021 a vu la reprise de la compétence « Promotion du tourisme » par la Ville. Aussi, le rôle de la S.P.L. sera amené à évoluer courant 2022.



## VIE ASSOCIATIVE

Vittel compte près de 80 associations différentes dans les domaines culturel, sportif, caritatif...

La plupart sont accompagnées par la collectivité grâce à des subventions indirectes : mise à disposition de locaux à titre gratuit, prise en charge des consommations de fluides, mise à disposition de personnels, de matériels, de moyen de reprographie et de communication.

Cinquante d'entre elles bénéficient, par ailleurs, de subventions financières directes pour un **budget annuel d'environ 500 000 €**.

Antérieurement réparties dans les divers domaines de délégations des adjoints, le Maire de Vittel a décidé, en mai 2020, de les rassembler dans une délégation dédiée à un élu unique avec pour objectifs de :

- ✓ Mieux coordonner les actions et les manifestations au cours de l'année
- ✓ Identifier, valoriser et mutualiser les moyens humains et matériels à destination du milieu associatif
- ✓ Mieux diffuser les aides et moyens possibles des collectivités et organismes au tissu associatif

Cet extraordinaire maillage associatif est essentiel pour la collectivité : nombre de manifestations ou d'activités ne pourraient pas avoir lieu sans ce réseau indispensable à la vie Vitteloise.

2021 a été consacrée à la finalisation du dossier de demande de subvention unique et à l'inventaire le plus exhaustif possible des moyens indirects mis à disposition des associations.

Ce travail permettra :

- ✓ aux associations de valoriser ces aides indirectes dans leurs bilans financiers afin d'obtenir des accompagnements plus importants des organismes subventionneurs,
- ✓ à la collectivité d'uniformiser et d'optimiser les moyens d'accompagnement indirect aux associations.

Face à la crise sanitaire, le montant de subvention attribué à chaque association a été sanctuarisé en 2020 malgré l'arrêt quasi-total des activités.

En 2021, ce montant a été ré alloué sur la base 2020 réduite de 30 % en moyenne prenant en compte la « thésaurisation » de l'année antérieure.

De manière analogue en 2022, ces montants prendront pour base l'année 2020 réduite de 15 % en moyenne.

L'année 2023 devrait permettre un retour à la normale en fonction de l'évolution de la situation épidémique.

Par ailleurs, le budget municipal 2022 sera modifié pour créer un budget dédié « vie associative » permettant un suivi plus adapté des moyens consacrés au monde associatif.



## SPORT et JO 2024

### Le Centre de Préparation Olympique :

La plupart des installations sportives du Centre de Préparation Omnisports (C.P.O.) de Vittel ont été construites en 1971.

Depuis 2014, toute la coque du bâtiment a été rénovée permettant des économies de chauffage. Une rénovation importante des circuits de fluides, ventilation et agencement a eu lieu à l'occasion du sinistre de la fin 2018.

Compte tenu des prochaines échéances olympiques, de la labellisation en novembre 2019 de Vittel Terre de Jeux 2024 et de la reconnaissance du C.P.O. en Centre de Préparation des Jeux le 4 octobre 2020 pour de nombreuses disciplines olympiques et paralympiques, une autorisation de programme (1021) a été votée le 8 octobre 2020 et rectifiée le 30 septembre 2021 :

Total	CP2020	CP2021	CP2022	CP2023	CP2024
<b>3 410 400,00 €</b>	1 631,00	122 800 ,00	1 866 400,00	1 297 769,00	121 800,00

Elle décline un plan de travaux pluriannuel permettant d'exploiter cet événement planétaire et d'inscrire notre ville dans une nouvelle ère sportive.

Ce programme estimé à 3,4 millions d'euros au total comporte:

- ✓ Le changement des éclairages des bassins (achevé en 2020) et de la halle des sports
- ✓ La réhabilitation des vestiaires sous la tribune
- ✓ La création d'un espace convivial buvette et sanitaires
- ✓ L'aménagement des terrains en herbe
- ✓ L'aménagement d'un terrain multi activité
- ✓ L'aménagement d'un espace hypoxie

La fin de l'année 2018 a été marquée par le sinistre subi par les installations du C.P.O. Outre la perte d'exploitation induite par deux mois de fermeture, les travaux de remise en état d'un budget total de près de 850 000 euros ont porté sur :

- ✓ La décontamination totale des locaux,
- ✓ La reprise du calorifugeage
- ✓ La réfection de faux plafonds et de circuits électriques
- ✓ Le renouvellement de mobiliers dégradés
- ✓ La vidange des bassins

Après les travaux des années 2015 et 2016, l'entretien courant des bâtiments et des terrains sportifs continuera de faire l'objet de soins attentifs et d'investissements importants tel un parquet pour le taraflex en 2018, les 8 plots du bassin olympique en 2019.

En 2020, une importante campagne de renouvellement de l'éclairage des deux bassins a été mise en œuvre (éclairage LED) afin de poursuivre les efforts quant à la performance énergétique mais également la conformité et une gestion adaptée des intensités lumineuses pour l'accueil des entraînements sportifs de haut niveau.

Un nouveau bain bouillonnant a été commandé pour une mise en place opérationnelle fin 2021. Du matériel médical a été également acquis pour préfigurer les aménagements de l'espace médical climatique et hypoxique.

Des matelas et du matériel sportifs ont été acquis pour les sautoirs du gymnase Le Penne en 2020. Par ailleurs, un budget a été dédié à l'achat de divers matériels (en particulier pour la salle d'haltérophilie) et à la climatisation de la salle informatique en 2021 afin de sécuriser le serveur secondaire installé en 2020.

Les terrains couverts de tennis, la piste du stade et la piste d'athlétisme ont été complètement nettoyés

Enfin, le marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation des vestiaires, buvette et sanitaires au stade Jean Bouloumié a été acté le 21 décembre 2020. Les travaux devraient pouvoir débuter mi 2022 pour s'achever en juin 2023.

Outre les opérations prévues dans le cadre du projet Vittel Ambitions 2024, de nombreux matériels seront renouvelés en 2022.

La fréquentation de la piscine reste cependant très diminuée par la situation sanitaire engendrant des pertes de recettes substantielles.

## Les autres équipements sportifs

2020 a permis de renouveler le parc de tondeuses au stade (budget global de 30 000€). En 2021, divers petits matériels ont également été renouvelés.

Après la réfection et la sécurisation de la porte d'entrée en 2020, le boulodrome a été équipé en 2021 d'un nouveau système d'éclairage. Le changement des skydômes du gymnase Saint Joseph devrait être également programmé en 2022.

## La maison sport santé

Soucieuse de permettre et d'inciter la pratique physique et sportive dans le respect de la santé et du bien-être du plus grand nombre, en partenariat avec les 4 communautés de communes de la plaine des Vosges, la ville a déposé un appel à projet de Maison Sport Santé ayant l'ambition d'annihiler les barrières et les freins qui mènent à l'activité physique.

Ce projet structurant et innovant a pour vocation de répondre aux attentes tant des personnes sédentaires atteintes ou non d'affections de longue durée ou en rupture avec l'activité physique que des pratiquants en recherche d'informations ou d'accompagnements.

Elle a pour objectifs également d'insuffler et de coordonner des futurs projets intégrant la dimension santé et d'explorer des axes scientifiques avec l'appui des professionnels médicaux et paramédicaux du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien. La candidature de la Ville de Vittel a été retenue le 14 février 2020.

2021 a vu sa mise en œuvre opérationnelle le 1<sup>er</sup> octobre 2021 dans les locaux du Centre de Préparation Olympique et son déploiement progressif sur le territoire en collaboration avec les acteurs médicaux, sportifs du territoire

Concomitamment, les premières activités de sports adaptés (Handi ballon) ont commencé à être développées.

## La régie Vittel Sport et le centre d'hébergement Vita :

La Régie Vittel Sports, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2012, a pour objet de structurer, développer et organiser le tourisme sportif à Vittel et plus particulièrement l'accueil de stages sportifs :

- ✓ Administration des réservations (commercialisation, centrale de réservation, facturation)
- ✓ Gestion du Centre d'Hébergement Sportif de 70 chambres (hébergement et restauration)
- ✓ Mutualisation des moyens, actions et activités locales afin de promouvoir la destination Vittel (partenariats avec acteurs associatifs, économiques et touristiques locaux).
- ✓ Assistance médicale et paramédicale auprès des stagiaires sportifs

La régie Vittel Sports, dotée d'un budget annuel d'environ 750 000 €, est administrée par un conseil d'administration : sept membres désignés au sein du conseil municipal, trois membres désignés parmi des personnes qualifiées représentatives dans les domaines du tourisme et du sport et d'un directeur.

Son activité a été très fortement diminuée en 2020 et 2021 en raison de l'annulation de nombreux stages de préparation par les diverses fédérations.

En 2021, 52 stages dont 47 avec hébergement ont quand même pu être accueillis.

Cependant, ses résultats comptables ont été fortement dégradés. La Ville de Vittel a suivi avec attention l'évolution de sa trésorerie et a mis œuvre, en lien avec le Trésorier, des dispositions transitoires afin de pallier ces difficultés.

En application du décret 2021-1495 du 17 novembre 2021, la Régie a perçu en fin d'année 2021 une compensation de recettes de 183 009 €.

En outre, en raison de la fermeture partielle de ses équipements lors des deux confinements, les personnels municipaux, mis traditionnellement à sa disposition, ont été ré affectés dans les services de la collectivité, réduisant significativement la charge salariale du budget de la Régie.

En 2022, des travaux de reprise de la toiture du Bâtiment Vita pourraient être débutés dans le cadre d'une opération par tranches sur 3 ans.

## **Le Centre équestre :**

Le bailleur initial ayant quitté ses activités fin 2018, la Ville, en concertation avec le Club Méditerranée, a assuré la poursuite des activités dans un premier temps et a permis une reprise garantissant une vraie pérennité à ce centre. Le nouveau gestionnaire a entièrement ré aménagé ce centre et insufflé un nouveau dynamisme à cette activité. En 2020, le réseau d'eau pluviale a été complètement rénové. La Ville, propriétaire de ce complexe, l'a accompagné en 2021 par des travaux de rénovation et de rafraichissement des bâtiments (douches, vestiaires...).

Par ailleurs, soucieuse de permettre la pratique des sports équestres au plus grand nombre et dans les conditions les plus appropriées à la performance, à la santé et au bien-être, la municipalité a également mis en place, à proximité d'un manège couvert existant, une nouvelle carrière de compétition (70mx55m aux normes sportives internationales avec obstacles et lisses) et a installé un parcours de cross répondant aux normes internationales et aux exigences des cavaliers de haut-niveau (dessin des parcours, acquisition d'obstacles, d'une cabine de jury et d'un hangar mobile de stockage de matériel). Par ailleurs, une pièce d'eau a également été réhabilitée pour ce parcours.

Ce projet structurant et innovant pour le Centre de Préparation Omnisports et son centre équestre a pour ambition de répondre aux attentes des athlètes en vue de la prochaine olympiade 2024 tout en réfléchissant à explorer d'autres axes de recherches vers le sport santé, bien-être, intégration et insertion/réinsertion professionnelle avec l'appui des professionnels et spécialistes.

À court et moyen terme, ces constructions et aménagements ont permis d'organiser en 2021 le Grand National de concours complet sélectif pour les Jeux de Tokyo 2021 et le trophée des Rois. Le projet est de fidéliser ce type d'évènement voire de l'étendre à l'international avec le concours de la Fédération Française d'Équitation au moins jusqu'à 2025, année qui verrait le dépôt d'une candidature pour accueillir un championnat d'Europe de concours complet.

En sus du versant évènementiel, ces nouvelles infrastructures ont pour intérêt de développer l'accueil de stages de préparation, tant des fédérations françaises d'équitation et de pentathlon moderne, que des fédérations étrangères. En effet, Vittel se trouve sur l'axe routier des délégations belges, allemandes ou encore néerlandaises qui voudraient se rendre sur des sites de compétitions organisées en France.

Ces différents projets ont obtenu les financements du Conseil Régional, du Département, de l'Agence Nationale du Sport. Une demande de financement auprès de la Grande Région est toujours en cours d'instruction.



## SOLIDARITÉ ET ACTIONS SOCIALES

La Ville s'appuie sur le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) situé dans les locaux de la Maison Ressource pour conduire sa politique sociale.

Il a été installé le 30 juin 2020 sous la présidence du Maire de Vittel. Il est composé de 8 représentants du Conseil Municipal et 8 représentants d'associations caritatives.

Il est doté d'un budget d'environ 300 000€ annuel. Les recettes sont issues pour 60 % de la subvention de la Ville de Vittel.

La Maison Ressources poursuivra sa mission de proximité grâce à la présence des 23 organismes les plus importants pour la vie des habitants : C.A.F., C.P.A.M., Pôle Emploi, conciliateur de justice, la mission locale, Point d'Accès aux Droits....

En partenariat avec la Communauté de Communes, en novembre 2020, elle a été labélisée Maison France Services :

En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, cette Maison France Service articule présence humaine et outils numériques.

En parallèle des permanences, le C.C.A.S. poursuivra bien sûr ses actions habituelles :

- ✓ l'aide au permis de conduire, permettant aux jeunes bénéficiaires d'accéder plus facilement à l'emploi ;
- ✓ les actions collectives auprès des séniors, avec les GPS (goûters pratiques Séniors)...
- ✓ le suivi des bénéficiaires du R.S.A. ;

Les actions de prévention dans le cadre scolaire avec les "goûters philo" et "ani'mots" seront reconduites, de même que les G.P.S. (Goûters Pratiques Séniors) qui rencontrent un franc succès. Les bons d'achat de fin d'année et le colis des aînés figureront également au programme des actions en faveur des séniors en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

La Ville a également changé l'alarme incendie de la Maison ressources en 2021.

La Ville intervient également pour entretenir les locaux des associations caritatives : en 2021, deux portes ont été changé aux restaurants du Cœur dont l'alarme incendie sera changée en 2022.

En partenariat avec la Communauté de Communes, une étude a été lancée visant au réaménagement complet du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment afin de permettre sa reconfiguration grâce à l'augmentation de surfaces disponibles pour y accueillir la Maison France Services.

Les travaux financés par la Communauté de Communes pour un montant approchant les 700 000 € devraient s'étaler sur l'année 2022.

Afin de pallier les situations de difficultés sociales liées à une perte brutale de logement, les travaux d'aménagement d'un hébergement d'urgence ont débuté en 2020 et devrait être finalisés en début d'année 2022. Il permettra de faire face à la nécessité de relogements en urgence.

# SECURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, PROTOCOLE

## La police municipale

En renfort de la Gendarmerie Nationale, la Police Municipale contribue à la lutte contre toute forme d'insécurité.

Les missions de sécurité de la Police Municipale comprennent entre autres :

- ✓ surveiller la voie publique et ses dépendances,
- ✓ prévenir les atteintes aux personnes et aux biens,
- ✓ veiller au respect de la réglementation municipale, notamment sur le stationnement,
- ✓ mission d'îlotage par des passages réguliers en véhicule de service, à pied ou en V.T.T. dans les différents quartiers de la ville,
- ✓ veiller au respect et à l'application du code de la route,
- ✓ assurer le service d'ordre de toutes les manifestations publiques,
- ✓ faire appliquer les prescriptions concernant l'occupation du domaine public (manifestations, spectacles, marchés, terrasses ...),
- ✓ mener une lutte contre les bruits émis par les véhicules et les deux-roues motorisés,
- ✓ recueillir les déclarations de chiens dangereux de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> catégories : chiens d'attaque, de garde et de défense,
- ✓ à la bonne tenue des chiens en ville (tenue en laisse, muselière, abandon des déjections canines ...),
- ✓ capturer et transporter vers les lieux appropriés les animaux dangereux et errants,
- ✓ vérifier le respect d'interdiction de boisson sur la voie publique,
- ✓ veiller au respect de l'interdiction de nourrir les animaux,
- ✓ lutter contre les bruits de voisinage, notamment de travaux.

Hormis la sécurité, la Police Municipale maintient aussi de nombreux liens avec la population :

- ✓ établir des contacts avec la population dans le cadre de la politique de sécurisation des quartiers,
- ✓ assurer une présence ponctuelle aux abords des établissements scolaires lors des entrées et sorties,
- ✓ assurer la gestion des objets trouvés, perdus.

Cette politique de sécurité du quotidien est mise en œuvre par 4 policiers municipaux.

Les locaux de la police municipale ont été ré aménagés : création de douches, remplacement de la pompe de relevage, réhabilitation de la porte du garage. L'armoire blindée a été remplacée et les agents ont été dotés de bâtons de défense et de caméras piétons en novembre 2020.

En 2021, elle a été dotée de 3 vélos électriques et 2 plaques de gilets pare-balles ont été remplacées. Le logiciel de gestion de la policé a également été remplacé. Elle poursuit également sa lutte préventive contre les excès de vitesse grâce à l'achat d'un cinémomètre portatif. Enfin en 2022, l'armement sera renouvelé.

Plusieurs passages piétons potentiellement dangereux dans différentes rues ont été réaménagés avec peinture et potelets pour mieux les sécuriser. Enfin, grâce à son expertise, l'aménagement de certaines rues en réfection (rue des Pâquerettes...) a été repensé pour améliorer la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite : suppression de stationnement sur le trottoir, réalisation de voies cyclables...

## La vidéo protection

Comme toutes les communes, la ville de Vittel est confrontée à des risques qu'elle souhaite prévenir. Il s'agit essentiellement de faits de délinquance mais aussi de faits délictuels comme des cambriolages, des vols simples ou dans/de véhicules.

La vidéo protection, constitue à ce titre un véritable outil de prévention de la « malveillance » ou des « incivilités ».



Elle

- ✓ dissuade le délinquant car peut permettre une identification (*d'une personne ou d'un véhicule*)
- ✓ réduit le nombre d'actes commis
- ✓ renforce le sentiment de sécurité ou réduit le sentiment d'insécurité
- ✓ localise avec précision les lieux d'infractions ou troubles
- ✓ facilite la levée de doute
- ✓ permet une intervention plus efficace des forces de l'ordre
- ✓ facilite l'identification des auteurs d'infraction et l'administration de la preuve.

Certaines communes équipées d'un tel dispositif ont vu diminuer le nombre d'incivilités de plus de moitié.

C'est pourquoi, la ville de Vittel a déployé progressivement depuis 2019 un dispositif de vidéo protection en équipant le territoire de 8 caméras sur mâts dans divers points de la Ville et sous la Galerie Thermale.

Cette opération d'un budget de 161 817€ sur 3 ans a été subventionnée à 50 % par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

2021 a vu la poursuite du déploiement progressif de ces matériels au niveau des six entrées de ville en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et la Préfecture des Vosges dans le cadre du dispositif LAPI 88 : système départemental de vidéo protection des flux de circulation routière par lecture automatique des plaques d'immatriculation.

2022 verra l'implantation de ces 15 caméras dans 6 zones d'entrées de Ville : rond-point du stade, route de Lignéville, rond-point sortie Épinal, route d'Haréville, route de They sous Montfort, rue de la Vauviard.

## La sécurisation de l'espace public

Conformément au décret no 2018-1186 du 19 décembre 2018, des défibrillateurs automatisés externes ont été installés dans les bâtiments municipaux :

- ✓ En 2020, ce sont le restaurant scolaire, le cinéma de l'Alhambra, l'église Saint Rémy et la salle du Moulin qui ont été équipés.
- ✓ En 2021, les 4 établissements scolaires, le centre de Maximois, le nouveau bâtiment Croix Rouge et l'espace Vita seront dotés de ces matériels.

Enfin en 2022, l'équipement du bâtiment de l'Harmonie et du boulodrome, du centre équestre, du stand de tir, du gymnase Saint Joseph et de Vittel Accueil clôturera ce programme d'installation pluri annuelle de 19 appareils.

## Le service protocole

Le service protocole est en charge de tous les engagements officiels et / ou patriotiques du Maire et des Adjointes. Il assure, en collaboration avec les autres services de la Ville la coordination de l'ensemble des manifestations et réceptions officielles. Il gère également l'ensemble du secrétariat du Maire (courrier, rendez-vous....).

En 2020, divers matériels ont été renouvelés (drapeaux, pupitres...). De plus, le salon d'honneur a été doté de deux écrans de télévision grands écrans permettant la projection de présentations, la diffusion de films et la tenue de vidéo conférences. Ces matériels disposés sur des trépieds amovibles ont vocation à pouvoir être déplacés dans d'autres bâtiments en cas de besoin. De même, la salle Belle Source a été dotée d'un système de vidéo projection analogue à celui de la salle du Conseil Municipal, équipé en 2019.

## CULTURE, ANIMATIONS, JUMELAGE

### Le service culturel

Les années 2018 et 2019 ont vu le renforcement du programme culturel et d'animation en partenariat avec le groupe Viking Casino. Le rythme s'est accéléré encore en 2019 pour participer au rayonnement et à l'attractivité de notre cité.

En 2020, la saison culturelle et d'animations a été très fortement impactée par la crise sanitaire, induisant l'annulation de nombreuses manifestations : carnaval, foire aux grenouilles, concerts, spectacles, défilé de Saint Nicolas, Village de Noël...

Comme l'année précédente, les salles de spectacles et cinéma ont été fermées jusqu'au 25 mai 2021 et les mesures sanitaires ont empêché l'organisation de grandes manifestations (foire aux grenouilles, fête de la musique, festival de percussion, gala de saison, festivités de la fête nationale). Comme en 2021, le programme culturel 2022 sera fortement conditionné par la situation sanitaire.

### L'école de musique et de danse Charles Gounod

Les années 2019-2020 ont permis le renouvellement des 70 vestes des musiciens de l'Orchestre d'Harmonie et l'achat de 85 lampes de pupitres. Comme chaque année, un budget a été dédié en 2022 pour permettre le renouvellement progressif du parc instrumental.

### La bibliothèque-médiathèque Marcel Albiser

3<sup>ème</sup> plus importante structure des Vosges, la bibliothèque-médiathèque représente 1000 m<sup>2</sup> d'offre documentaire : Ce sont 37000 documents imprimés et plusieurs milliers de documents numériques qui y sont rassemblés et qui font l'objet de 40 000 prêts par an aux 1 350 inscrits : 400 Vittellois, 850 originaires de la Communauté de Communes Terre d'Eau et 100 personnes extérieures. Comme en 2020, des matériels numériques seront renouvelés. Un store de protection solaire sera installé pour améliorer les conditions de la salle de projection.

En 2020, la galerie d'exposition qui accueille chaque année de multiples manifestations artistiques a été entièrement réhabilitée.

Divers matériels (fauteuils, chaises, parasols...) seront acquis pour garantir un accueil encore plus optimal dans le cadre de l'opération Thermalire au sein du parc thermal.

On notera l'aide exceptionnelle de relance des bibliothèques versée par la Centre National du Livre de 2 910 €.

### Le cinéma Alhambra

Cet équipement pouvant accueillir 300 personnes réalise entre 20 000 et 25 000 entrées chaque année. L'année 2020 a vu une chute importante de sa fréquentation en raison des périodes de fermetures administratives liées aux confinements. Pour des raisons d'ergonomie et de facilité d'utilisation pour les personnels et les usagers, l'emplacement de la caisse a été modifié et le système de vidéosurveillance a été rénové.

Comme les autres structures, le cinéma ayant cessé toute activité entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 25 mai, les recettes sont réduites de moitié. De manière analogue à la bibliothèque, on notera l'aide exceptionnelle perçue en 2021 du Centre National du Cinéma de 6 883,00 €.

En 2022, les skydômes du bâtiment devraient être changés.

## La salle du Moulin

L'utilisation de cet équipement de 600 m<sup>2</sup> a été fortement réduite en raison des conditions sanitaires. En 2020, elle a cependant été utilisée courant mai comme un des lieux de distribution des masques aux Vittellois, avec le palais des congrès. Elle a permis également les répétitions de l'Harmonie Municipale dans des conditions de sécurité optimales. Enfin, elle a accueilli la restauration scolaire lors du deuxième trimestre 2021 pour permettre l'application des distances de sécurité.

Les équipements (cuisine...) et matériels ont été renouvelés depuis plusieurs années.

Depuis juillet 2021, elle est occupée par le centre de vaccination de Vittel rendant son utilisation impossible aux autres activités habituelles qui sont transférées vers d'autres bâtiments municipaux.

En 2022, elle restera affectée au fonctionnement du centre vaccinal tant que la situation épidémique le rendra nécessaire.

## Le jumelage

Les conditions sanitaires ont empêché un déroulement normal des relations entre Badenweiler et Vittel. Vincenz Wissler, nouveau maire depuis le 13 octobre 2019 est venu à Vittel le 10 janvier 2020 et une délégation d'élus a été accueillie par les élus Vittellois à l'hippodrome de Vittel pendant la saison estivale 2021 à l'occasion du Prix de Badenweiler.

2022 devrait voir un renforcement des liens entre les deux cités.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE, FLEURISSEMENT, FORÊTS

### La transition écologique :

La protection de l'environnement dans un objectif de développement durable fait partie de l'A.D.N. de notre ville. Vittel est labélisée « commune nature » 2 libellules depuis 2018. Elle poursuivra son engagement dans cette démarche pour obtenir la 3<sup>ème</sup> libellule en 2022 par un plan d'action généraliste mais aussi par diverses initiatives ponctuelles.

En mars 2020, l'association Ecodial a mis en place un chantier participatif permettant la réalisation de l'Olym Parc, avenue Raymond Poincaré. Cette prairie fleurie aux formes des anneaux olympiques a vocation à nourrir les insectes pollinisateurs et à devenir un lieu de promenade.

La transition écologique étant une thématique transversale, l'ensemble des services est concerné par cette démarche globale.

Elle s'intègre également avec les actions externes mises en place par Agrivair. Cette filiale de Nestlé Waters France a vu le jour en 1992. Avec l'Institut National de Recherche Agronomique, ils ont élaboré un programme ambitieux : la protection de la ressource en eau au travers d'une politique en zéro pesticide du périmètre des sources tout en permettant aux agriculteurs de maintenir leur revenu agricole, mais aussi le développement économique et humain d'une région au fort potentiel touristique grâce aux thermes de Vittel et Contrexéville. Ce sont 17 communes et 10 000 hectares de territoire engagé pour la préservation de la qualité et de la pureté originelle de l'impluvium (bassin d'alimentation des sources).

Par-delà son rôle de gestionnaire du Parc Thermal et de ses environs, Agrivair coordonne aussi les actions en cours de renaturation du Petit Vair en aval de Vittel.

La ville poursuivra également ses actions de préventions et de lutte contre les chenilles processionnaires avec l'implantation de nichoirs à mésanges, piège à chenilles...

À chaque fois que cela est possible, la Ville se dotera de véhicules électriques. En 2020, des bornes de recharge ont été installées en mairie et au centre technique municipal. Une étude sera lancée pour l'équipement de bornes de recharges accessibles à tous publics, avec l'intervention du syndicat d'électricité des Vosges.

### Le fleurissement

2019 a été l'année de la visite du jury des Villes et Villages Fleuris qui a vu le maintien des 4 fleurs et l'attribution de la fleur d'or. Comme les années passées, des crédits seront inscrits pour le fleurissement et le renouvellement de matériels (jardinières...). Les études concernant les entrées de ville (Contrexéville et Vauviard) afin de mettre en œuvre de nouveaux aménagements paysagers et floraux seront finalisées en 2022.

### Les Forêts

La ville poursuivra sa collaboration avec l'Office National des Forêts pour la gestion de son patrimoine forestier. Le 13 août 2020, la Ville de Vittel a vu renouveler son agrément dans le cadre du programme de reconnaissance des certifications forestières (P.E.F.C) (*Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes*).

A travers la certification de la gestion durable des forêts, le système PEFC vise les objectifs suivants :

- ✓ Promouvoir la gestion durable des forêts dans le monde afin de répondre aux besoins de l'homme tout en assurant la pérennité et la prospérité des forêts ;
- ✓ Apporter une garantie environnementale, sociale et économique aux acheteurs publics et privés et aux transformateurs sur l'origine des bois qu'ils utilisent et commercialisent :

- **Environnementale** : assurer un accès pérenne à la ressource bois (respecter ceux qui possèdent et travaillent dans les forêts, tout en préservant la biodiversité et l'équilibre écologique) ;
  - **Sociale** : Permettre aux populations locales et à la société en général de profiter à long terme des retombées économiques de l'exploitation des ressources forestières, et garantir les conditions de travail d'hygiène et de sécurité pour ceux qui travaillent en forêt ;
  - **Économique** : Une exploitation forestière profitable aux acteurs économiques de la filière forêt-bois, sans pour autant porter atteinte à l'intégrité de la ressource forestière, ni à la biodiversité, ni aux populations locales.
- ✓ Apporter une réponse aux préoccupations de consommation responsable des consommateurs et aux exigences environnementales croissantes des acheteurs publics et privés.

Enfin, malgré la baisse continue du nombre de volontaires, la ville maintiendra également ses campagnes annuelles d'affouages.



## REVITALISATION DU CENTRE BOURG, COMMERCES, FOIRES ET MARCHÉS

La loi NOTRe a intégré le commerce au sein des compétences obligatoires « développement économique » transférées à la communauté de communes Terre d'eau le 1<sup>er</sup> juillet 2017 tout en laissant au bloc communal la liberté de définir ce qui relève de la compétence intercommunale et ce qui, a contrario, est de la compétence des communes membres.

Aussi, afin de dialoguer et d'encourager la mise en place d'une dynamique d'animation et de promotion commerciale collective et de pouvoir accompagner au mieux le commerce et l'artisanat, le Maire de Vittel a décidé de confier une délégation spécifique à un élu dédié conjointement à la politique de revitalisation du bourg centre.

### Le commerce, les foires et marchés

La vie commerciale Vittelaise a été violemment impactée par les différentes périodes de confinement :

Pour pallier au mieux cette situation très difficile, la municipalité a souhaité améliorer le pouvoir d'achat des Vittelais et touristes et relancer la consommation locale. Une somme de 40 500 € a été budgétée, sous forme de bons d'achat à destination des habitants et des touristes utilisés dans les commerces Vittelais en 2020.

En outre, au-delà de la valorisation des mesures générales prises par la ville, pour faire face à cette crise, un portail dédié aux commerçants « faire mes courses à Vittel » a été activé et un service de livraison gratuite a été proposé lors du second confinement.

Dès le premier déconfinement, la Ville a mis en place la possibilité pour les cafetiers et restaurateurs d'étendre leurs terrasses sur le domaine public, dans la mesure du possible, dans le respect des mesures de distanciation physique et sans perdre leur capacité d'accueil.

### La revitalisation du centre bourg

Maintenir à Vittel un centre-ville avec un réseau de petits commerces dynamiques, des services à la population renforcés constitue l'enjeu majeur du programme de requalification du centre-ville 2018-2023.

Ce projet, labellisé en 2019, est commun aux deux Villes de Vittel et de Contrexéville : il a pour objectif de redessiner le centre-ville de nos deux cités pour les 20 années à venir. Il est co construit par les élus, les habitants, les commerçants, les associations...

Ce programme doit permettre de renforcer l'attractivité touristique et commerciale afin que les besoins des habitants du territoire puissent être satisfaits sur le territoire et éviter ainsi "l'évasion" vers Épinal ou Nancy.

Ainsi, la Ville de VITTEL envisage de restructurer les abords immédiats de la rue de Verdun, considérée comme l'artère commerçante principale, offrant un cadre de vie de qualité et intégrant à la fois les attentes des commerçants, de la population et des touristes.

La requalification offrira au cœur de ville des conditions favorables au retour de la fréquentation des chalandes et de l'investissement privé grâce à l'amélioration de l'environnement du patrimoine bâti et de la rénovation des logements et des locaux commerciaux.

Une autorisation de programme a été ouverte le 15 mars 2018 :

<b>Total</b>	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
	193 284,55	115 663,76	119 567,71	33 160,40
<b>4 076 000,00 €</b>	CP2022	CP2023	CP 2024	CP2025
	618 213,40	970 000	970 000	1 056 110,18

Le projet, dont le périmètre couvre environ 4,3 hectares du centre-ville, reposera sur la définition et la réalisation d'aménagements de qualité avec comme objectifs :

- ✓ Créer un cadre de vie remarquable donnant une identité particulière au centre bourg,
- ✓ Faciliter la mobilité et les déplacements avec une préoccupation particulière sur les liaisons douces,
- ✓ Apporter des services nouveaux à la population du territoire et aux touristes,
- ✓ Mettre en valeur les équipements publics structurants,
- ✓ Développer le secteur de l'animation.

Pour maintenir son attractivité, la Ville de VITTEL est déterminée à s'engager dans la construction de son avenir, avec l'aide de partenaires financiers (État, Conseil Régional et Départemental, Etablissement Public Foncier Grand Est) pour un ensemble pluriannuel d'opérations estimées actuellement à environ 3,5 millions d'euros.

Un chargé de mission, dont la rémunération est en partie financée, a été recruté en octobre 2019 pour 3 ans pour animer et suivre ce projet.

La première phase a débuté en septembre 2019 par le transfert de la Croix Rouge et du cercle généalogique dans l'ancien bâtiment Orange, entièrement réaménagé (menuiseries intérieures et extérieures, voiries, chauffage, équipements électriques et téléphoniques...).

Le local initial de la Croix Rouge a été détruit, offrant la possibilité du réaménagement de ce quartier. L'aménagement de l'actuel skate parc a été repensé grâce à la mise en place d'un City Park plus performant de 18 sur 24 mètres et d'un jardin partagé en cours d'aménagement.

Les phases suivantes pourraient voir :

- ✓ la création d'une rue parallèle à la rue de Verdun permettant le désenclavement du centre commerçant en termes d'accès et de parkings, la création de WC handicapés au square de l'Alpha,
- ✓ la création d'une liaison douce Vittel Contrexéville dans le cadre du plan vélo mené par le Conseil Départemental.

L'année 2021 a été consacrée aux études techniques et à la mise en place des dossiers de subventionnement de ces deux projets.

Le 11 décembre 2020, la Ville de Vittel a, par ailleurs, été labellisée « Petites villes de demain ». Ce programme cible les villes de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure des fonctions essentielles de centralité : services, commerces, santé, événementiels....

Ce dispositif a vocation à amplifier les dispositions du dispositif « bourg centre » et à dégager plus de moyens pour la concrétisation des projets en partenariat avec l'État et la Banque des Territoires.

En 2022, l'étude de faisabilité de la voie douce, financée par le Conseil départemental, a été lancée le 3 février, dans le cadre du schéma départemental cyclable 2019-2022. La reconfiguration de l'entrée de Ville - rond-point avec Contrexéville Est – sera également initiée.

Par ailleurs, un des enjeux est le renforcement du parcours marchand, notamment dans la rue de Verdun, considérée comme un axe structurant. Vacante depuis 2019, les locaux de l'ancienne pharmacie centrale située 210 rue de Verdun ont fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner. Compte tenu des enjeux de redynamisation du centre-ville et afin d'assurer la continuité marchande de la rue de Verdun, ces locaux ont été acquis par EPFGE qui en cède l'usufruit à la commune. Le bien comporte un bâtiment principal, donnant sur la rue, une copropriété comprenant le local commercial inoccupé au rez-de-chaussée et des logements dans les étages; à l'arrière une cour et un petit bâtiment, uniquement accessibles depuis le local commercial. La requalification des logements pourrait également être envisagée ultérieurement.

La convention opérationnelle d'intervention et de portage foncier entre EPFGE et la ville fixe les engagements des parties.

Ainsi, la commune s'est engagée à :

- ✓ racheter les biens acquis par l'EPFGE au plus tard le 30 juin 2026,
- ✓ faire le nécessaire pour permettre l'exploitation du local,

- ✓ assurer la gestion raisonnable des biens, dans le cadre de la convention d'usufruit à intervenir ultérieurement, (entretien, assurances, mise en sécurité, charges ...),
- ✓ assurer la gestion locative des biens et, le cas échéant, les contentieux y afférents.

La réalisation de ce projet favorisera la continuité du commerce de proximité de la rue de Verdun, autres que des organismes bancaires, assurances, agences immobilières. Les membres de la commission « centre-bourg et commerces » définiront courant 2022 les critères de l'appel à projets quant à la destination future de ce local commercial, l'objectif étant de poursuivre la dynamique du centre-ville de Vittel



# AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES, JEUNESSE

## Les services scolaires et périscolaires

Comme depuis 2014, les budgets affectés aux services scolaires et périscolaires sont sanctuarisés. Les crédits consacrés aux établissements scolaires, tant en section de fonctionnement, dont les fournitures scolaires et l'entretien normal des bâtiments, qu'en grosses réparations et mises aux normes relevant de l'investissement, seront reconduits.

Après la fin des travaux du Plan Numérique dans les 16 classes des établissements élémentaires, la Ville a mis en place un équipement numérique dans les établissements maternels en 2020.

Après la mise aux normes de l'école Louis Blanc en 2019, ce sont les 3 autres établissements scolaires qui ont été dotés, en 2020, de dispositifs de sécurisation « Plan Particulier de Mise en Sureté » (alarmes à plusieurs tons).

Dans le cadre de la mise en conformité de l'accessibilité, les travaux de construction d'un ascenseur à l'école du Haut de Fol se sont poursuivis en 2020 et se sont achevés en 2021. Des rideaux occultants ont été posés dans les classes du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Lyautey.

Par ailleurs, la Ville a mis en œuvre le paiement numérique des services périscolaires.

Après la réalisation de la deuxième tranche de la réhabilitation des locaux de Maximois, comme les années passées, la ville a apporté son soutien à l'association familiale gestionnaire du centre de loisirs.

Il en sera de même pour l'association Frimousse qui assure l'accueil des tout petits dans les locaux municipaux de la maison de l'enfance.

Côté jeunesse, le CLSH dédié aux adolescents, dont les locaux ont été aménagés dans l'ancienne médiathèque, au-dessus du Terminus, a vu son fonctionnement pérennisé sur l'année entière. Un Parcours Engagement Jeunes a été mis en place en partenariat avec les Francas permettant à certains adolescents de se familiariser aux fonctions d'animateurs.

Des aménagements de locaux dans la maison de l'enfance, en particulier d'une pièce à émotions, sont programmés pour 2022. Une étude est en cours quant à la mise en place de la climatisation des locaux.

La crise sanitaire a nécessité un renfort important d'effectifs pour mettre en œuvre de manière optimale les protocoles sanitaires : encadrement des groupes sans brassage des classes, entretien et désinfection renforcés des locaux.

La Caisse d'Allocations Familiales a été sollicitée financièrement pour l'accompagnement de plusieurs dossiers :

- ✓ Mini camps et projet ados
- ✓ Accueil des enfants en situation de handicap
- ✓ Transports CLSH
- ✓ Climatisation et pièces à émotions

Enfin, le logiciel de gestion des activités et de la facturation scolaires et périscolaires a été renouvelé. Les tarifs périscolaires ont été gelés pour les Vittellois. Un écart de 15 % en moyenne est appliqué pour les résidents des communes extérieures.

En 2022, outre la réalisation de la pièce à émotions et la climatisation de la maison de l'enfance, de nombreux investissements en petits matériels scolaires sont prévus dans chaque établissement scolaire.

Le projet Bulle Nature en lien avec l'Agence de l'Eau devrait permettre la désimperméabilisation de certains espaces scolaires ou périscolaires.

Les peintures du restaurant scolaire devraient être entièrement renouvelées. Enfin, 29 détecteurs de gaz carbonique assureront une meilleure sécurisation sanitaire des locaux dans le cadre de la pandémie en cours.



Implantation des 29 détecteurs de gaz carbonique			
Haut de Fol	7	Louis Blanc	5
G. et H. Voilquin	9	Restaurant scolaire	2
Petit Ban	4	Maison de l'enfance	2

## La convention territoriale globale

La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges contribue à une offre globale de services aux familles du département, au travers du versement des prestations légales, du financement des services et des structures, ainsi que de l'accompagnement des familles, des collectivités et des associations dans de nombreux domaines.

La Convention Territoriale Globale (C.T.G.) est une démarche partenariale transverse qui concerne toutes les missions et champs d'activité de la C.A.F. des Vosges. Elle vient remplacer le dispositif des Contrats Enfance Jeunesse (C.E.J.), tout en ouvrant le champ de la contractualisation.

La C.T.G. constitue un levier stratégique pour :

- ✓ Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions existantes en direction des habitants d'un territoire,
- ✓ Permettre de consolider et de rendre plus efficient le partenariat entre les acteurs locaux,
- ✓ Concourir au maintien et à l'optimisation de l'offre globale des services de la branche famille pour l'adapter aux besoins des familles et des acteurs du territoire,
- ✓ Permettre de rendre plus lisible les engagements des politiques publiques et de mieux communiquer sur les actions mises en œuvre,

Elle synthétise les compétences partagées entre la C.A.F. et les collectivités territoriales et constitue un cadre politique d'une durée de 4 ans qui vise à :

- ✓ S'accorder sur le projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé,
- ✓ Définir des orientations et des objectifs partagés dans le cadre d'un schéma de développement.

Cette démarche politique s'inscrit dans le schéma départemental de services aux familles. Elle permet d'en décliner les grands axes, au plus près des besoins du territoire **au niveau communautaire**.

La C.T.G. comporte un volet financier appelé « bonus territoire ». Les bonus territoire sont calculés sur la base des financements contractualisés dans les C.E.J., lissés, si besoin, entre les structures du territoire et versés directement aux structures.

Ils sont déclinés dans une Convention d'Objectifs et de Financement (C.O.F.), adossée à la signature d'une CTG.

Un comité de pilotage a été constitué dès janvier 2021 pour réunir les acteurs de l'action sociale du territoire et lancer le travail autour de la C.T.G. dont la coordination a été organisée au niveau de la Communauté de Communes Terre d'Eau. 11 réunions de travail ont permis de valider le diagnostic, les axes et les fiches actions du schéma de développement.

Le 24 novembre 2021, le conseil Communautaire a validé la convention territoriale pour les années 2021-2025 qui concernent :

- ✓ les communes possédant antérieurement un Contrat Enfance Jeunesse : Bulgnéville, Contrexéville, Haréville-sous-Montfort, Mandres-sur-Vair, Vittel
- ✓ les communes portant un groupe scolaire Houécourt, Remoncourt, Saint-Ouen-Lès-Parey, Valfroicourt, Vrécourt) et
- ✓ une commune concernée par le bonus territoire CAF : Monthureux-le-Sec



## Le conseil municipal des jeunes

Elu pour deux ans, 2020 a été l'année de l'élection du nouveau conseil municipal des jeunes le 5 novembre 2020. En raison de la crise sanitaire, il n'a pu être installé officiellement que le 30 janvier 2021. Les nouveaux conseillers ont participé à de nombreuses activités :

- ✓ Animation et sensibilisation aux rapaces et à l'effarouchement des étourneaux en février,
- ✓ Journée clean up des berges du Petit Vair lors de la journée mondiale de l'environnement le 5 juin,
- ✓ Réalisations des cartes de Noël destinées aux 760 coffrets gourmands distribués par le C.C.A.S,
- ✓ Quête au profit du Souvenir Français le 30 octobre,
- ✓ Dépôt de gerbes au monument aux morts le 11 novembre.

Chaque jeune conseiller est abonné, en partenariat avec l'association des maires de Vosges, au magazine Petit Gibus développant 3 thématiques en 2021 : Vivre ensemble nos différences, la sécurité et la défense en France, un monde connecté.

En 2022, ils poursuivront leurs actions avec, entre autres, une information / sensibilisation aux gestes de premiers secours en partenariat avec le S.D.I.S. des Vosges et une visite d'un site industriel (Embouteillage de Contrexéville)

## AMÉNAGEMENTS URBAINS, PATRIMOINE, URBANISME :

### Les aménagements urbains :

En matière de voirie, en complément des opérations d'ampleur déjà réalisées avenue Bouloumié, avenue du Haut de Fol, 2018 a vu le réaménagement des rues de Flers, Soulier, Sœur Catherine et place des Francs.

En 2019, l'avenue de Courberoye, la rue Saint Nicolas ont été réaménagées et le quartier des rues Tocquard, Pierre Ferry, des Vosges, Sœur Charité a vu débuter la première phase d'une opération d'ampleur d'enfouissement des réseaux aériens, de reprise des réseaux humides et de voiries.

Le parvis de l'église St Rémy a fait l'objet d'une restauration et d'une remise en valeur ainsi que l'espace entourant le monument aux morts.

La rue de Verdun a fait l'objet d'une reprise d'ensemble des trottoirs et de la voirie pendant la période du premier confinement.

2020 a vu la poursuite de l'aménagement du quartier des rues Tocquard, Pierre Ferry, des Vosges, Sœur Charité, la première phase des réseaux humides de la rue des Pâquerettes, les études d'aménagement de la sécurisation du carrefour Samaritaine, rue de Lignéville et la pose de ralentisseurs rue des Azeliers.

En raison du changement du marché de collecte des ordures ménagères de la Communauté de Communes en juillet 2020, des premiers travaux visant à de nouveaux aménagements de voiries (plates formes de stockage des containers) pour améliorer cette collecte ont été réalisés et se sont poursuivis en 2021. Parallèlement, l'étude des circuits de collecte (localisation, horaires...) engagée en 2020 a été réaménagée en 2021 et la dotation en bacs de collecte des bâtiments municipaux sera ré ajustée aux besoins réels.

Une autorisation de programme de voirie 2020 - 2026 a été votée le 8 octobre 2020 dotée de **6 millions d'euros** pour la période.

Total	CP2020	CP2021	CP2022
<b>6 000 000,00 €</b>	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

Elle a pour objectif de permettre la déclinaison d'un plan pluriannuel de réfection complète de voiries :

Après la finalisation de la rue des Pâquerettes et la reprise de l'assainissement de la rue des capucines en 2021, la reprise complète des rues du Brahaut et du Cras sera préfigurée pour 2022 et 2023. 2022 devrait également permettre la sécurisation du carrefour de la Samaritaine et de la rue Division Leclerc-rue de Lignéville et les travaux d'assainissement de la rue Calouche.

En raison de sa relative saturation de nouvelles allées devraient être aménagées au cimetière.

Concomitamment à ces travaux d'ampleur, chaque année, une enveloppe spécifique sera dédiée aux réhabilitations de voiries sans reprise et / ou enfouissement des réseaux.

En 2021, le giratoire de l'avenue de Courberoye a été finalisé, le parking de l'Alhambra a été partiellement ré aménagé, les trottoirs de la rue Charles Garnier et les pavés de la fontaine de la rue Division Leclerc ont été refaits. L'étanchéité de la fontaine de la place de la Marne a été complètement reprise. Le mur de soutènement de l'école G. et H. Voilquin devait être réparé en 2022.

En raison de son intérêt patrimonial, les travaux de réfection de la fontaine impériale devraient être lancés en 2022. De même, un diagnostic d'ouvrages d'arts et en particulier des ponts devrait être lancé.

Face à la vétusté des locaux du Centre Technique Municipal qui n'ont fait l'objet d'aucun investissement depuis plus de 30 ans, la municipalité s'est engagée dans un plan pluriannuel 2017-2020 de requalification de ces locaux pour un budget global de plus de 2 millions d'euros. Les objectifs principaux sont de regrouper l'ensemble des services municipaux sur le même site et d'offrir des conditions de travail en conformité avec la réglementation.

2019 a vu la construction du bâtiment qui accueille six ateliers avec une circulation commune, des bureaux, des vestiaires, des sanitaires et une salle de restauration/réunions qui assurent une meilleure qualité de travail des agents de la Ville.

En 2020, l'aménagement intérieur des locaux (6 nouveaux bureaux, vestiaires, accès sécurisés... pour un budget global de 250 000 € en 2020) a pris fin et le nouveau Centre Technique Municipal a été doté de nouveaux équipements : laveuse de rue (154 000 €), véhicules utilitaires, tracteur, saleuse, palan...

En 2022, les aménagements extérieurs sont prévus, dont la reconfiguration de l'aire de lavage des véhicules, de l'espace des bennes de déchets verts et une réflexion devra permettre la récupération de l'eau pluviale du nouveau bâtiment.

Un plan pluri annuel de remplacement de véhicules sera établi. En 2022, un camion grue, un tracteur et 3 véhicules devraient être renouvelés pour un budget de 350 000€

## L'agenda d'accessibilité programmé

2022 verra également la poursuite de la déclinaison de l'agenda d'accessibilité programmée. 52 bâtiments communaux sont concernés pour un budget total estimé de 3 millions d'euros sur 9 ans. Après les travaux de sanitaires aux Thermes en 2015-2016, le Centre de Maximois a été mis aux normes en 2016. En 2017, le restaurant du Vita et l'entrée de l'Hôtel de Ville ont été réaménagés. 2018 et 2019 ont vu la mise en accessibilité de l'école Louis Blanc et la mise aux normes de l'école du Haut de Fol a été complétée en 2021 par la mise en place opérationnelle d'un ascenseur.

En 2022, un ascenseur sera installé dans les locaux devant accueillir l'antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers (C.N.A.M.), rue Charles Garnier.

## Le patrimoine et l'urbanisme

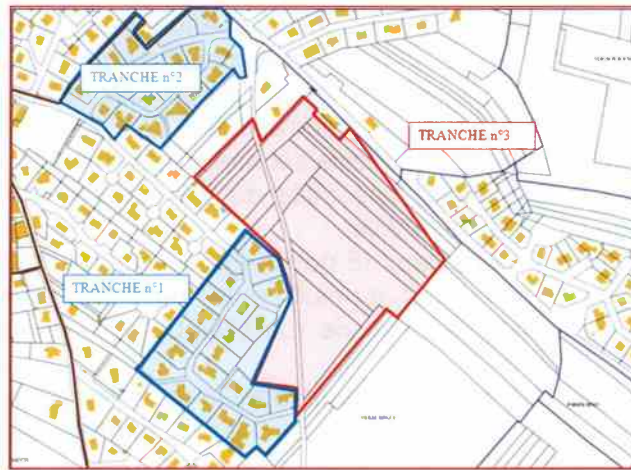
### La Friche Thomas

En accompagnement du projet de revitalisation du bourg-centre, la parcelle cadastrée section AY 749, appartenant à l'indivision Thomas, qui abrite une ancienne marbrerie aujourd'hui qualifiée de friche, doit être traitée. Avant d'envisager son acquisition, par voie amiable ou forcée, il a été nécessaire pour la ville de Vittel de s'assurer que le bien n'est pas pollué et ne présente pas de danger pour le sous-sol et le gîte hydrominéral. Aussi, une convention pré-opérationnelle d'une durée de 4 ans a été sollicitée auprès de l'Etablissement Public Foncier Grand Est (E.P.F.G.E.) pour apporter à la ville de Vittel un appui en ingénierie et l'aider à préciser son projet de réhabilitation urbaine, à en étudier la faisabilité juridique, technique et financière et en définir le montage, en amont de toute intervention opérationnelle. À terme, cette opération permettra une restructuration complète de cet espace comprenant la construction d'un quartier d'habitations à destination des familles monoparentales et des seniors.

### Le Quartier des Collines

Débutée en 2015, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a permis son adoption le 4 mai 2017. Ce travail d'ampleur a permis à la Ville, dès 2018, de lancer la commercialisation rapide de 5 nouvelles parcelles. Concomitamment, la municipalité a mis en œuvre la 3<sup>ème</sup> tranche du quartier des collines qui se décline en deux zones respectivement de 20 et 22 parcelles. Les opérations comptables relatives à ce quartier font l'objet d'un budget annexe.

L'opération d'aménagement de voirie et réseaux divers de la 3<sup>ème</sup> tranche du quartier des collines se situe sur une emprise contenue entre le lieudit de la Vieille Ringue, la rue de Poiréloup et le lieudit de la Longue Tennerre à proximité des tranches 1 et 2 :



Le prix de vente des parcelles est identique à celui des tranches 1 et 2 : 31,77€ le m<sup>2</sup> H.T. Le coût global estimé est d'environ 65,50€ le m<sup>2</sup> soit un effort de la ville de 33,73€ par m<sup>2</sup> vendu.

Fin 2021, il reste moins d'une dizaine de parcelles à la vente. 2022 devra donc être l'occasion d'une réflexion approfondie quant aux zones nouvelles à urbaniser.



## FLUIDES, HAUT DÉBIT, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

En mai 2020, le Maire de Vittel a créé cette nouvelle délégation en charge du suivi, de la coordination et de la prospective quant aux divers fluides :

- ✓ Eau et assainissement
- ✓ Préservation de la ressource en eau
- ✓ Chauffage
- ✓ Performance énergétique
- ✓ Informatique
- ✓ Électricité
- ✓ Vittel Câble

### Eau et assainissement :

Suez Environnement est titulaire de deux contrats d'affermage lui confiant l'exploitation du service de l'eau potable d'une part et le service de l'assainissement d'autre part, à compter du 03 février 2015. Ces contrats prennent fin le 31 décembre 2024.

Les écritures comptables relatives à ces opérations font l'objet des budgets annexes Eau et Assainissement.

L'eau potable :

Forages	Localisation	M3 prélevés en 2020
Forage 6	Lignéville	142
Forage 7	Valleroy le sec	97 705
Forage 3	Vittel	176133
Forage 5 Bis	Vittel	331 787
Total		<b>585 767</b>

Le forage 6 a été pratiquement inutilisé en 2019 et 2020 du fait de travaux réalisés sur les équipements. Un passage caméra a démontré sa fragilité. Les besoins ont donc été prélevés sur les autres forages.

En 2021, l'adduction d'eau potable a fait l'objet d'un diagnostic du réseau qui a débuté en avril et devrait se terminer en juin 2022. La pose de compteurs de sectorisation a débuté. Un travail en partenariat avec le délégataire (Suez) est engagé pour améliorer encore le taux de fuite sur le réseau (stade, C.T.M., camping...). Une étude plus large sur l'ensemble des économies en eau potentielles sera lancée courant 2022.

En 2022, il est également prévu la création d'un maillage spécifique pour le renforcement de la sécurisation du secteur de la rue des Gélines et le bouclage du réseau rue division Leclerc et rue de la scierie.

L'assainissement :

Le linéaire du réseau d'assainissement est de 84,5 km. (Séparatif pluvial : 32,9 km, séparatif eaux usées : 24,3 km, réseau unitaire : 27,3 km).

Comme pour le réseau d'eau, les travaux d'assainissement seront associés aux travaux des voiries des rues du Cras, du Brahaut et de la rue division Leclerc.

### Chauffage :

Par délibération du 10 mai 2012, la gestion du service public communal de production et de distribution de chaleur a été confiée à la société IDEX dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, pour une période d'exploitation du 01 mars 2013 au 31 août 2036.



La chaufferie du « Haut de Fol » à Vittel est une installation dotée d'une puissance thermique installée de 15 050 kW décomposée en :

- ✓ 1 chaudière gaz : 7 000 kW
- ✓ 1 chaudière gaz : 4 000 kW
- ✓ 1 récupération thermique cogénération : 1 550 kW
- ✓ 1 chaudière bois : 2 500 kW

Pourvue de 38 sous-stations, la longueur du réseau primaire est de 5 762 m

En 2022, un schéma directeur du réseau de chaleur devrait être élaboré.

## Vittel câble :

La délibération du 30 novembre 1993 a créé la régie autonome « Vittel Câble » dans le Conseil d'Administration de laquelle siègent trois membres du Conseil Municipal. Par délibération du 16 décembre 1999, pour pallier les manquements de l'entreprise « CITECABLE EST », le Conseil Municipal a décidé de racheter le réseau câblé de télédistribution pour une valeur de 10 130 400 Francs soit 1 544 369,52 € TTC.

Depuis lors, la régie Vittel câble, créée par la ville, assure l'exploitation du réseau. Par délibération du 20 décembre 2000, le Conseil Municipal approuvait les termes de la convention d'exploitation fixant le loyer à 365 300 Fr. H.T., soit 55 689,62 € H.T., à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour une durée de 23 ans.

Confrontée à de nouvelles offres technologiques et commerciales plus compétitives, la régie Vittel Câble voit son nombre d'abonnés diminuer depuis l'année 2007 – 1 440 abonnés début 2007, 705 abonnés au 1<sup>er</sup> mars 2018 - rendant à ce jour impossible le paiement d'un loyer aussi élevé. C'est pourquoi le Conseil Municipal du 27 mars 2018 a prorogé la période de location de 2023 à 2027 et a fixé le loyer à 33 414,00 € H.T., à compter de l'exercice 2018.

Le nombre d'abonnés poursuit sa lente baisse pour atteindre 657 en 2019.

## Préservation de la ressource en eau

La nappe des Grès du Trias inférieur (G.T.I.) est une des principales ressources en eau de la région. Dans les Vosges, la nappe est présente sur la partie Ouest du département. Elle présente un contexte hydrogéologique particulier, avec une eau de très bonne qualité mais une capacité de recharge limitée et l'existence d'une faille - dite faille de Vittel - qui compartimente la nappe.

La création de forages a débuté à partir des années 1960, notamment dans les secteurs de Vittel-Contrexéville, afin d'accompagner le développement économique local. L'exploitation s'est ensuite étendue vers les secteurs de Mirecourt, Bulgnéville et Martigny-les-Bains afin d'assurer l'alimentation en eau potable des populations.

La forte augmentation du nombre de forages des années 1960 aux années 1990 a entraîné des baisses importantes des niveaux d'eau de la nappe, notamment dans le bassin de Vittel-Contrexéville-Mirecourt.

En 2009, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse ont imposé la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) sur cette nappe. En août 2009, le périmètre du S.A.G.E. a été défini, soit un quart du département (60 000 vosgiens) et en septembre 2010, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du S.A.G.E. G.T.I. a été mise en place.

Les prélèvements en eau dans la nappe servent à l'alimentation en eau potable des populations, aux activités industrielles, touristiques et agricoles. Les objectifs du S.A.G.E. G.T.I., à l'échelle de son périmètre, sont de définir les règles d'usage permettant d'équilibrer les volumes prélevés avec la recharge naturelle de la nappe des G.T.I. et de pérenniser l'alimentation en eau potable des populations tout en répondant aux enjeux économiques du territoire.

En avril 2016, la C.L.E. a validé la stratégie du S.A.G.E. : « Comblent le déficit de 1,35 Mm<sup>3</sup>/an par des mesures d'économies d'eau et des mesures de substitution ».

Lors de sa réunion du 18 octobre 2019, le comité de bassin Rhin-Meuse a fait partager sa propre stratégie dans le cadre de la préparation du futur S.D.A.G.E. (2022-2027), sans attendre la consultation dûment prévue sur le projet de SAGE. En effet, le comité de bassin a considéré les risques réels demeurant sur l'aboutissement et la mise en œuvre du projet de S.A.G.E., ainsi que sur l'atteinte du bon état de la nappe.

Un scénario alternatif a été travaillé par les services de l'État et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sous l'égide du Préfet et du ministère de la transition énergétique et solidaire. Le comité de bassin s'est ainsi prononcé sur l'intérêt de proposer aux acteurs locaux une solution alternative pour le S.A.G.E. de la nappe des Grès du Trias Inférieur, fondée sur la valorisation des ressources en eau locales sans préjudice sur la ressource nouvellement sollicitée et un plan d'économie d'eau pour tous les usagers.

Dans ce cadre, la ville de Vittel est signataire d'un protocole signé avec l'État, le Département des Vosges, la ville de Contrexéville, le S.I.E. de Bulgnéville, la fromagerie de l'Ermitage et Nestlé Waters France en vue de la restauration quantitative des aquifères du secteur de Vittel.

Les priorités définies par le protocole portent sur :

- ✓ la lutte contre les fuites,
- ✓ les interconnexions de sécurité,
- ✓ la substitution éventuelle de forages et
- ✓ le recensement des initiatives favorisant les économies d'eau par les particuliers et les acteurs socio-économiques (PME-PMI, artisans, ...).

Afin d'élaborer le programme d'actions à mener pour atteindre cet objectif, la ville a recruté un chargé de mission.

Cet emploi d'ingénieur, titulaire d'un diplôme de BAC + 5 dans le domaine de l'eau et de l'environnement est créé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour exercer le portage, l'animation et le pilotage des projets. Ce poste est financé par plusieurs partenaires dont l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental des Vosges, ...

Comme en 2021, le chargé de mission s'attachera, en 2022, à définir, coordonner et contribuer à la mise en œuvre des premières études et premiers travaux relatifs à l'Alimentation en Eau Potable (A.E.P.) prévus dans le protocole, puis dans le projet de territoire et dans le futur S.A.G.E.

De plus, le protocole précise la nécessité de disposer d'une structure fédératrice unique assurant la coordination des études, des travaux d'interconnexion mais aussi la programmation dans le temps des opérations. Cette structure fédératrice, sous la forme d'une association, ne porte pas préjudice à la libre administration des collectivités et n'emporte pas de conséquences en termes de transfert de compétences.

Outre ces actions à visée territoriale, des actions ciblées sur la gestion de l'eau au niveau communal notamment seront poursuivies :

- ✓ Campagne de sensibilisation des adultes et enfants aux économies d'eau
- ✓ Distribution de kits gratuits d'économie d'eau
- ✓ Etude de mise en place de système de récupération d'eau sur nos bâtiments communaux.

## L'informatique et la fibre optique

Comme chaque année, le service informatique poursuivra le renouvellement pluriannuel des matériels informatiques (ordinateur, écrans, vidéo projecteurs...)

Le déploiement du système d'accès sécurisé et centralisée des bâtiments sera poursuivi.

En 2020, un nouveau serveur informatique a été installé au sein du C.P.O., permettant une sauvegarde complémentaire à celui du bâtiment mairie. Le service informatique poursuivra les travaux d'interconnexion des bâtiments municipaux au réseau interne Ville de Vittel.

Enfin, le déploiement de la fibre optique dans la cadre du projet LOSANGE prévu entre septembre 2020 et juin 2021 permet aux usagers, entreprises et administration Vittellois d'accéder au haut débit. À ce titre, il conviendra de prévoir le changement des systèmes de télésurveillance des infrastructures municipales (suppression des lignes RTC) courant 2022.

## Performance énergétique

Intégré à la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) depuis le 23 juillet 2019, le décret "tertiaire" 2019-771 stipule que **tout ou partie des bâtiments (privés et publics) qui hébergent des activités tertiaires, et dont la surface au sol cumulée liée à cette activité est égale ou supérieure à 1000 m<sup>2</sup>, doit diminuer sa consommation d'énergie de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050, par rapport à l'année 2010 et afficher annuellement les résultats.**

Pour remplir leurs obligations, les collectivités doivent mettre en place plusieurs actions importantes qui doivent faire l'objet d'un plan pluriannuel :

- ✓ la performance énergétique des bâtiments ;
- ✓ l'installation d'équipements performants, de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements ;
- ✓ les modalités d'exploitation des équipements ;
- ✓ l'adaptation des locaux à un usage économe en énergie et au comportement des occupants ;
- ✓ la valorisation de la chaleur fatale autoconsommée par les bâtiments.

## Conclusion

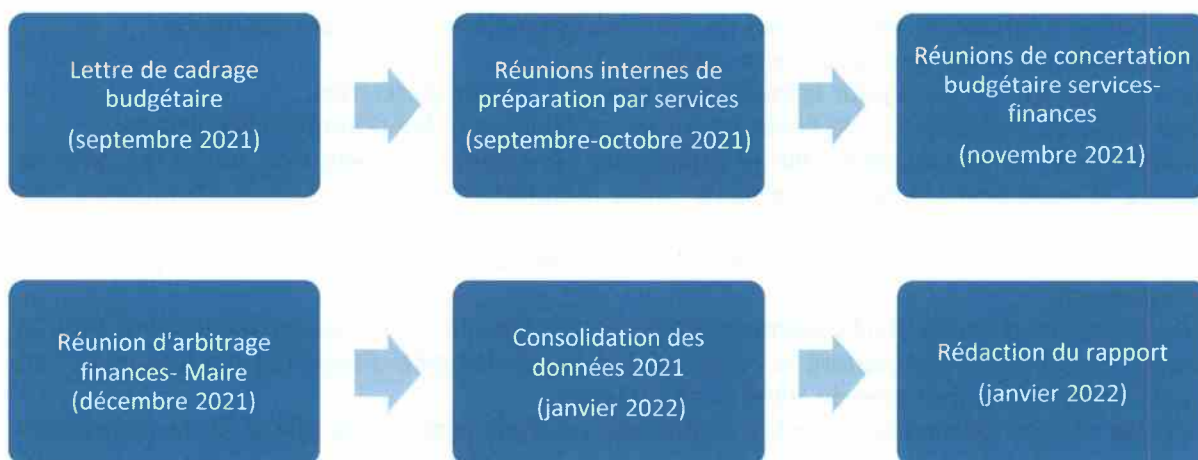
Ce rapport a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire 2022 en précisant :

- ✓ les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- ✓ les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissements ou d'autorisations de programme,
- ✓ les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- ✓ l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Il est aussi l'occasion pour l'équipe municipale actuelle

- ✓ d'affirmer ses engagements dans le cadre du projet validé par les Vittellois en mars 2020 et
- ✓ de présenter les moyens de les financer.

Comme chaque année, il est le fruit d'un travail de longue haleine qui mobilise l'ensemble des services de la Ville



qu'il convient de remercier pour leurs collaborations actives, leurs implications au bénéfice de la collectivité et des Vittellois.

**Le conseil municipal de Vittel prend acte de ce rapport d'orientation budgétaire 2022.**

*A Vittel, le 25 février 2022*

Le Maire,  
  
Franck PERRY



## COMMUNICATION

Afin de mieux mettre en valeur les atouts de la Ville de Vittel et de développer son attractivité, un service de communication en charge de la promotion de la marque Ville de Vittel a été créé début 2018.

Conception et réalisation de supports de communication grâce à une charte graphique renouvelée, optimisation de la communication numérique sont les principaux axes de ce service dédié. Il accompagne également les services de la ville pour améliorer la communication interne, la signalétique des bâtiments et l'information aux usagers.

La Ville a mis en place début 2019 des afficheurs numériques aux entrées de Ville et dans les principaux bâtiments municipaux pour permettre une information dynamique et moderne en direction des habitants et des touristes.

Dans la continuité du développement et de la modernisation de sa communication, Vittel a mis en ligne le 17 décembre 2020 une nouvelle version de son site internet : [www.ville-Vittel.fr](http://www.ville-Vittel.fr). Un outil totalement repensé pour répondre aux besoins actuels :

- ✓ un aperçu de toute l'information fluctuante dès la page d'accueil (actualités, agenda, kiosque),
- ✓ des pages intérieures restructurées de manière optimale en 4 grandes rubriques,
- ✓ une entrée par profil (jeune, touriste, senior ...)
- ✓ un onglet « En un clic » pour accéder rapidement à l'information utile,
- ✓ des outils de recherche et de filtres pour trouver facilement les données recherchées.

Par ce nouvel outil, la municipalité affirme également sa volonté de mettre en avant les acteurs économiques et associatifs et leur dynamisme, avec notamment la mise en ligne d'annuaires des associations et des commerces Vittelais et la possibilité de les localiser sur plan.

La Ville de Vittel a profité de la mise en ligne de la nouvelle version de son site internet pour lancer sa page Instagram.

Suite à l'engouement de vues et de réactions positives qu'a suscité chacune des publications photos sur Facebook, il est apparu important et nécessaire à la municipalité d'exploiter cet axe positif en mettant plus en avant l'esthétisme de Vittel et ses trésors.

Dans la lignée de ses publications-photos régulières sur Facebook, de la diffusion de clips vidéo thématiques de son territoire sur sa chaîne Youtube et de la création de la rubrique "Vittel en images" sur son nouveau site, la Ville s'enrichit donc de l'outil Instagram et l'utilisera exclusivement à des fins photographiques en publiant des clichés de qualité. Montrer des endroits connus et reconnus, comme dévoiler des détails invisibles pour la plupart mais qui font toute la richesse de la ville, tel sera l'objectif de Vittel sur ce réseau.

En 2020, 6 panneaux d'affichage ont été implantés à divers endroits de la station pour permettre une communication de proximité.

En 2022, le plan de communication sera à nouveau doté d'un budget dédié pour accompagner les actions de valorisation de la cité thermale et celles relatives à Terre de Jeux 2024.

Une signalétique uniformisée externe et interne de l'ensemble des bâtiments municipaux complètera en 2022 ces supports afin d'améliorer la visibilité de ces locaux.

## ABRÉVIATIONS :

A.E.P. : Alimentation en Eau Potable  
A.F.NOR. : Agence Française de Normalisation  
A.M.O. : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage  
A.O.M. : Autorité Organisatrice de Mobilité  
B.C.E. : Banque Centrale Européenne  
C.A.F. : Caisse d'Allocations Familiales  
C.C.A.S. : Centre Communal d'Actions Sociales  
C.C.T.E. : Communauté de Communes Terre d'Eau  
C.E.J. : Contrat Enfance Jeunesse  
C.F.E. : Contribution Foncière des Entreprises  
C.G.I. : Code général des impôts  
C.H.S.C.T. : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail  
C.L.S.H. : Centre de Loisirs Sans Hébergement  
C.N.A.M. : Conservatoire National des Arts et Métiers  
C.N.A.S. : Comité National d'Actions Sociales  
C.O.F. : Convention d'Objectifs et de Financement  
CO.PIL. : Comité de Pilotage  
C.P.A.M. : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
C.P.O. : Centre de Préparation Omnisport  
C.T.G. : Convention Territoriale Globale  
C.V.A.E. : Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises  
D.E.T.R. : Dotation d'Equipements aux Territoires Ruraux  
D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement  
D.R.A.C. : Direction régionales des Affaires Culturelles  
D.S.I.L. : Dotation de Soutien à l'Investissement Local  
D.S.P. : Délégation de Service Public  
E.L.A.N. : Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique  
E.P.A.M.A. : Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents  
E.P.F.G.E. : Etablissement Public Foncier Grand Est  
E.T.P. : Equivalent Temps Plein  
EV.RE.S.T. : Evolution et Relations en Santé au Travail  
F.M.I. : Fond Monétaire International  
G.T.I. : Grès du Trias Inférieur  
G.V.T. : Glissement Vieillesse Technicité  
I.N.S.E.E. : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
I.P.C.H. : Indice des prix à la consommation harmonisé  
N.O.T.Ré : Nouvelle Organisation Territoriale de la République  
O.C.D.E. : Organisation de Coopération et de Développement Economique  
O.M.S. : Organisation Mondiale de la Santé  
O.P.E.P. : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole  
P.E.F.C. : Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes  
P.E.P.P. : Pandemic Emergency Purchase Programme  
P.I.B. : Produit Intérieur Brut  
P.L.F. : Projet de Loi de Finances  
R.A.M. : Relai d'Assistantes Maternelles  
R.S.A. : Revenu de Solidarité Active  
S.A.G.E. : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
S.C.I.C. : Société Coopérative d'Intérêt Collectif  
S.D.A.G.E. : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
S.H.A. : Solution Hydro Alcoolique  
S.I.E. : Syndicat Intercommunal des Eaux  
S.P.L. : Société Publique Locale  
T.C.F.E. : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité  
T.H. : Taxe d'Habitation  
T.V.A. : Taxe sur la Valeur Ajoutée

## TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République  
Articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'orientation budgétaire

Article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales relatif à l'exécution des budgets

Loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Décret 2019-1265 relatif aux lignes directrices de gestion

Décret 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes

LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

Loi de finances rectificative n°2020-935 du 30 juillet 2020

Loi de finances 2021 n°2020-1721 du 29 décembre 2020

Décret 2021-1495 du 17 novembre 2021 relatif aux dotations instituées en vue de compenser certaines pertes de recettes subies en 2020 par les services publics locaux